

# BUDGET PRIMITIF

2015

*RAPPORT DE PRESENTATION*





# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

Page 2

## 1) VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Pages 3 à 21

## 2) L'ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

Pages 22 à 38

A) Des recettes en recul

Pages 22 à 32

B) La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Pages 33 à 37

C) Les soldes d'épargne

Page 38

## 3) L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pages 39 à 52

A) Nature et poids des dépenses d'équipement

Pages 39 à 44

B) Mode de financement des investissements

Page 45

C) La dette et sa gestion

Pages 46 à 52



# INTRODUCTION

Le budget primitif 2015 est construit conformément aux orientations budgétaires présentées au Conseil de Communauté le 24 novembre 2014.

Ce budget s'inscrit, comme pour toutes les collectivités, sous le signe d'une forte diminution des recettes, couplée, en tant que collectivité contributrice, à une participation accrue au système de péréquation nationale (FPIC).

Dans un contexte économique déjà difficile pour le contribuable, il est difficile d'envisager une hausse de la fiscalité. C'est pourquoi, un effort important pour réduire le montant des dépenses de fonctionnement sera accompli en 2015.

En effet, les collectivités territoriales ont un rôle contracyclique incontournable en période de difficultés économiques, elles assurent 75 % de l'investissement public. C'est pourquoi le maintien de la capacité d'investissement est essentiel, et il ne peut se traduire que par des efforts effectués sur le fonctionnement qui permettront de dégager des marges de manœuvre pour l'investissement.

C'est dans cet objectif que ce budget et celui des années à venir doivent être construits.

## 1) Vue d'ensemble du budget primitif 2015

En 2015, il s'élève à un peu plus de 504 M€, répartis à raison de 119,459 M€ en section d'investissement et de 384,573 M€ en section de fonctionnement. Il ne s'agit ici que des mouvements réels, c'est à dire exclusion faite des écritures d'ordre. Sont par ailleurs non compris les flux financiers, les flux croisés entre budgets et les remboursements anticipés de dette refinancée (dépense - recette).

Le budget primitif 2015 est composé de 5 budgets :

### Budget principal

C'est le budget le plus important de la communauté urbaine de Dunkerque (78 % des dépenses inscrites au BP 2015). Il s'élève au total à 391,780 M€, répartis à raison de 297,218 M€ en section de fonctionnement, et près de 94,562 M€ en section d'investissement. Ce budget est financé pour l'essentiel par la fiscalité et les dotations de l'Etat.

### Budget annexe des ordures ménagères

C'est le 3<sup>e</sup> budget, en volume financier : il totalise 38,9 M€, répartis à raison de 32,503 M€ en section de fonctionnement et 6,395 M€ en section d'investissement. Ce budget regroupe 8 % des dépenses du BP 2015. Sa recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Financé essentiellement par la TEOM, et non par la redevance, il n'entre pas dans le cadre des services publics industriels et commerciaux. Par conséquent, il n'est pas tenu d'assurer son équilibre par ses ressources propres et reçoit une subvention du budget principal, qui est prévue à hauteur de 3,031 M€ en 2015.

### **Budget annexe de l'assainissement**

Ce budget totalise 19,2 M€ au total, soit 8,423 M€ de crédits de fonctionnement et 10,834 M€ de crédits d'investissement. S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), ce budget doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal, grâce à ses ressources propres, constituées pour l'essentiel par la redevance assainissement payée par l'utilisateur.

### **Budget annexe des transports**

Le budget des transports est le 2<sup>ème</sup> budget de la CUD par son montant : il s'élève pour 2015 à 53,946 M€ au total dont 46,278 M€ de fonctionnement, et 7,668 M€ de crédits d'investissement. Il totalise 10 % des crédits inscrits au BP 2015. Sa recette principale est le versement transport puis la billettique, qui ne suffisent pas à équilibrer le budget, le budget principal devra contribuer à l'équilibre à hauteur de 15,718 M€ en 2015.

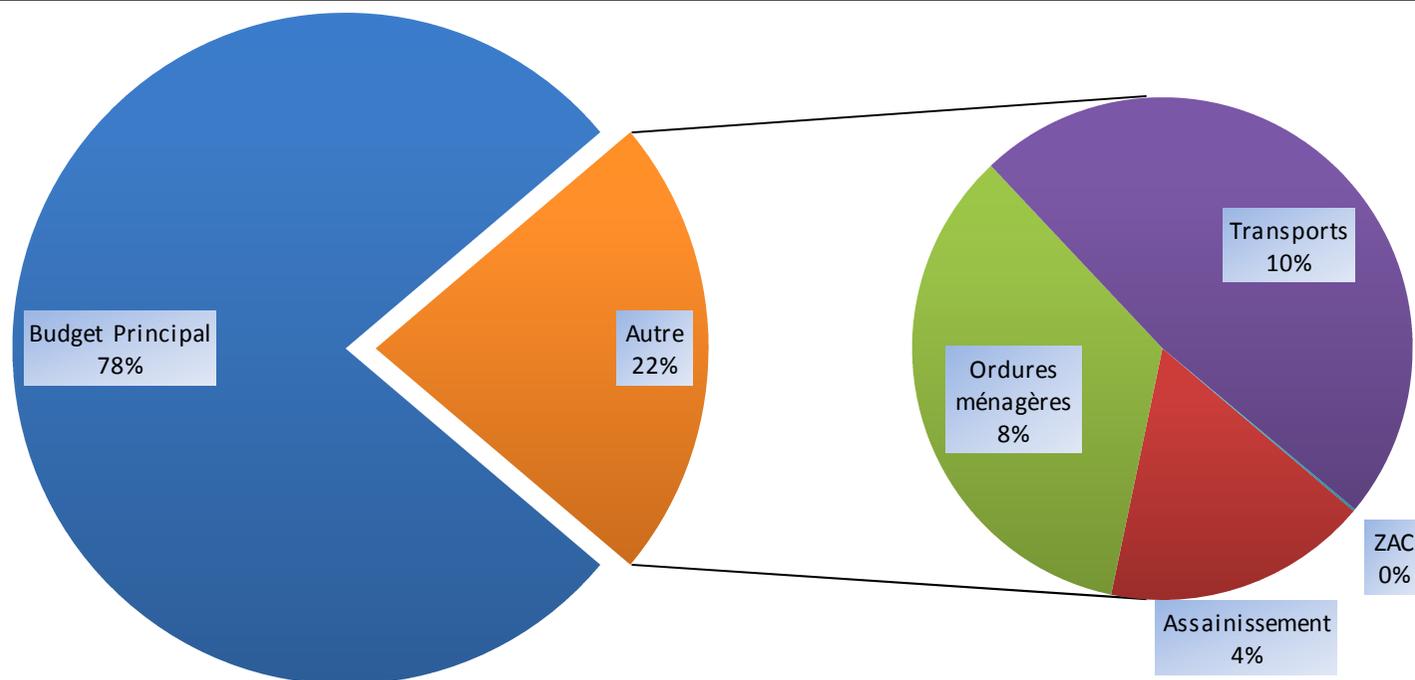
Il convient par ailleurs, d'isoler dans des budgets annexes les lotissements gérés en régie par la communauté urbaine, afin d'individualiser leur coût de production, et d'assurer le suivi comptable des flux, mais aussi des stocks de terrains. La Communauté Urbaine de Dunkerque n'en comptabilise actuellement qu'un seul.

### **Budget de la zone d'aménagement LOON PLAGES**

Les crédits de fonctionnement pour la Zone d'aménagement concerté de LOON PLAGES s'élèvent à 150 000 €.

Budgets (en euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL
<b>Budget Principal</b>	<b>297 218 690</b>	<b>94 562 228</b>	<b>391 780 918</b>
<b>Budgets Annexes</b>	<b>87 354 443</b>	<b>24 897 251</b>	<b>112 251 694</b>
Assainissement	8 423 301	10 833 923	19 257 224
Ordures ménagères	32 503 370	6 395 000	38 898 370
Transports	46 277 772	7 668 328	53 946 100
ZAC	150 000	0	150 000
<b>TOTAL</b>	<b>384 573 133</b>	<b>119 459 479</b>	<b>504 032 612</b>

Répartition du Budget Primitif 2015 par budget



BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGETS CONSOLIDES (flux croisés exclus)

**SYNTHESE**

tous budgets consolidés

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dotation 2014 (2)	BP 2015	VARIATION EN M€	VARIATION EN %
Fiscalité Directe -subventions fiscales et dotations de l'état	352,968	339,534	↘ - 13,434	-3,81%
Dotations et Subventions Diverses (hors transport)	3,933	2,455	↘ - 1,478	-37,58%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	26,360	26,600	↗ 0,240	0,91%
Redevance Assainissement	11,085	11,677	↗ 0,592	5,34%
Recettes courantes transport	31,700	31,312	↘ - 0,388	-1,23%
FPIC encaissé	1,499	2,051	↗ 0,552	36,84%
Autres Produits	10,797	11,295	↗ 0,499	4,62%
Recettes exceptionnelles	0,395	0,058	↘ - 0,337	-85,31%
Subventions et primes à reverser	0,213	0,360	↗ 0,147	68,90%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>438,950</b>	<b>425,342</b>	<b>↘ - 13,608</b>	<b>-3,10%</b>
Charges de Personnel Communautaire	71,816	70,824	↘ - 0,992	-1,38%
Charges de Personnel - DSP Transports	21,532	22,144	↗ 0,613	2,85%
Frais Financiers	14,255	13,391	↘ - 0,864	-6,06%
Reversements aux Communes (AC DSC TCFE)	173,304	170,933	↘ - 2,371	-1,37%
Subventions , contingents, participations	31,813	29,707	↘ - 2,106	-6,62%
Charges du Service Public	59,556	59,053	↘ - 0,503	-0,84%
Charges Exceptionnelles et Autres	28,669	12,553	↘ - 16,116	-56,22%
Subventions et primes à reverser	0,213	0,360	↗ 0,147	68,90%
Fonds de péréquation horizontal	4,103	5,609	↗ 1,506	36,71%
FPIC net	4,103	3,558	↘ - 0,545	-13,29%
FPIC encaissé	1,499	2,051	↗ 0,552	36,84%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>405,260</b>	<b>384,573</b>	<b>↘ - 20,687</b>	<b>-5,10%</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>33,690</b>	<b>40,769</b>	<b>↗ 7,079</b>	<b>21,01%</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>5,126</b>	<b>15,483</b>	<b>↗ 10,357</b>	<b>202,02%</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dotation 2014 (2)	BP 2015	VARIATION EN M€	VARIATION EN %
Dépenses d'Equipement	90,914	79,411	↘ - 11,503	-12,65%
Subventions d'Investissement	19,523	13,620	↘ - 5,903	-30,24%
Remboursement Dette (1)	28,563	25,286	↘ - 3,277	-11,47%
Avances et dette compensée	0,348	0,348	↔ 0,000	0,00%
Remboursement subvention Arena	3,000		↘ - 3,000	-100,00%
Autres Dépenses	1,227	0,795	↘ - 0,433	-35,25%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>143,576</b>	<b>119,459</b>	<b>↘ - 24,116</b>	<b>-16,80%</b>
Emprunts (1)	56,598	67,952	↗ 11,354	20,06%
Subventions et Dotations	23,437	10,040	↘ - 13,397	-57,16%
Avances et dette compensée	0,348	0,348	↔ 0,000	0,00%
Ecritures de régularisation comptable	0,299		↘ - 0,299	-100,00%
Autres Recettes	2,258	0,351	↘ - 1,907	-84,47%
<b>Résultat antérieur</b>	<b>26,947</b>			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>82,939</b>	<b>78,690</b>	<b>↘ - 4,249</b>	<b>-5,12%</b>

(1) : hors remboursements anticipés refinancés: classiques et crédit long terme renouvelable (CLTR) hors reports

(2) : Dotation 2014 avec la DM3 en cours - chiffres non arrêtés



# Budgets consolidés

## détaillés

# BUDGETS CONSOLIDES - FONCTIONNEMENT

## CONSOLIDE

Dotation 2014 BP 2015 Variation

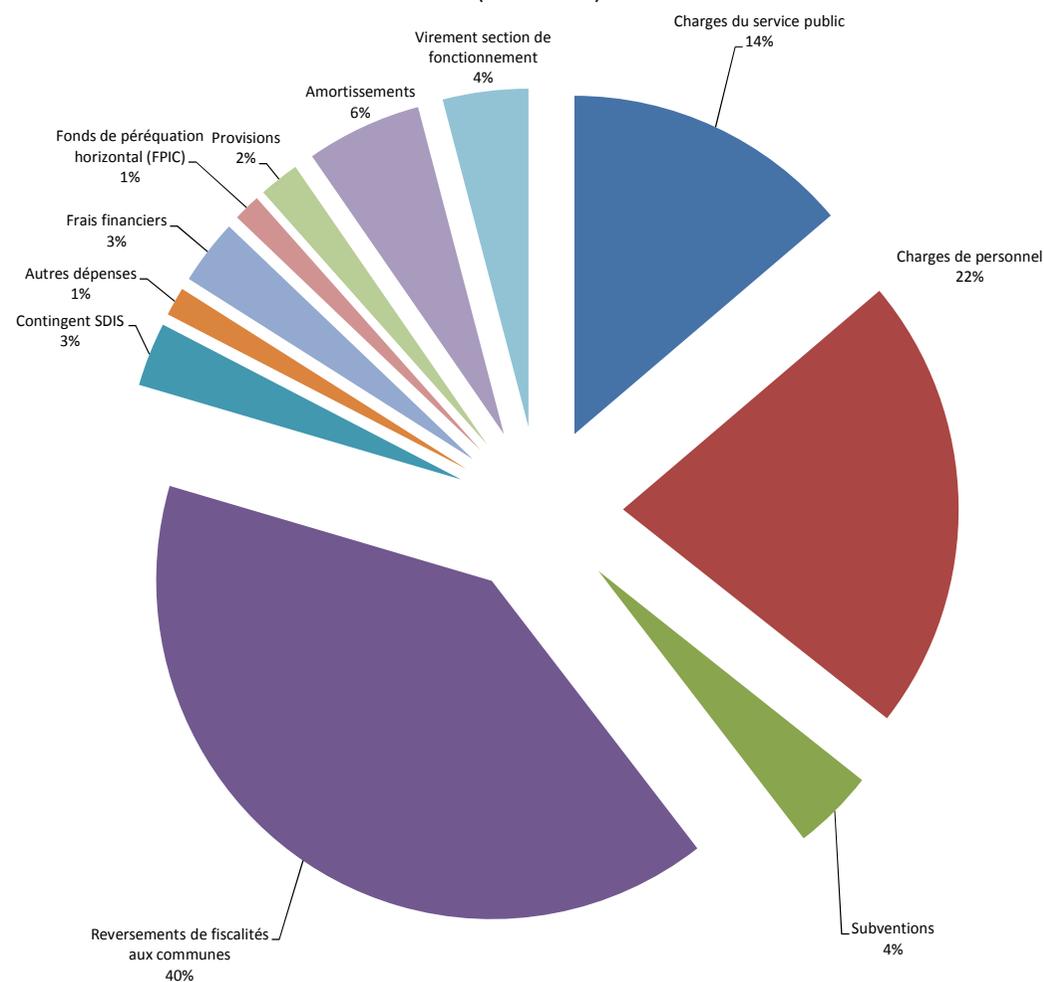
tous budgets

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	461,737	445,794	- 15,943
Charges du service public	59,556	59,053	- 0,503
dont budget principal	27,338	27,295	- 0,043
dont budget ordures ménagères	15,269	15,182	- 0,087
dont budget assainissement	2,637	2,530	- 0,106
dont budget transport	14,311	14,045	- 0,266
budget ZAC et lotissement	0,002	0,150	0,148
Charges de personnel communautaire	71,816	70,824	- 0,992
Charges de personnel - DSP Transports	21,532	22,144	0,613
Subventions	18,769	16,712	- 2,057
Reversements de fiscalités aux communes	170,834	170,843	0,009
Attribution de Compensation	127,238	127,247	0,009
Dotation de Solidarité Communautaire	43,596	43,596	
Participation Budget annexes (flux croisés)	18,850	18,749	- 0,101
Participation Transports	14,758	15,718	0,960
Participation OM	4,091	3,031	- 1,061
Participation ZAC et lotissement			
Contingent SDIS	13,044	12,995	- 0,049
Autres dépenses	3,234	2,931	- 0,303
Frais financiers	14,255	13,391	- 0,864
Charges exceptionnelles	16,942	0,981	- 15,961
Ecritures régularisation Transport reddition DSP			
Subventions et primes reversées	0,213	0,360	0,147
Dépenses imprévues	0,200	0,200	
Reversement Taxe sur l'électricité	2,470	0,090	- 2,380
Fonds de péréquation horizontal (FPIC)	4,103	5,609	1,506
FPIC net	4,103	3,558	- 0,545
FPIC encaissé	1,499	2,051	0,552
Provisions	8,291	8,291	0,000
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>424,110</b>	<b>403,322</b>	<b>- 20,788</b>
<b>Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)</b>	<b>405,260</b>	<b>384,573</b>	<b>- 20,687</b>
Amortissements	23,786	23,783	- 0,003
Autres opérations d'ordre	3,466	1,125	- 2,341
<b>Virement section de fonctionnement</b>	<b>10,375</b>	<b>17,563</b>	<b>7,188</b>
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>37,627</b>	<b>42,471</b>	<b>4,844</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Dépenses de Fonctionnement

(hors flux croisés)



# BUDGETS CONSOLIDES - FONCTIONNEMENT

## CONSOLIDE

tous budgets

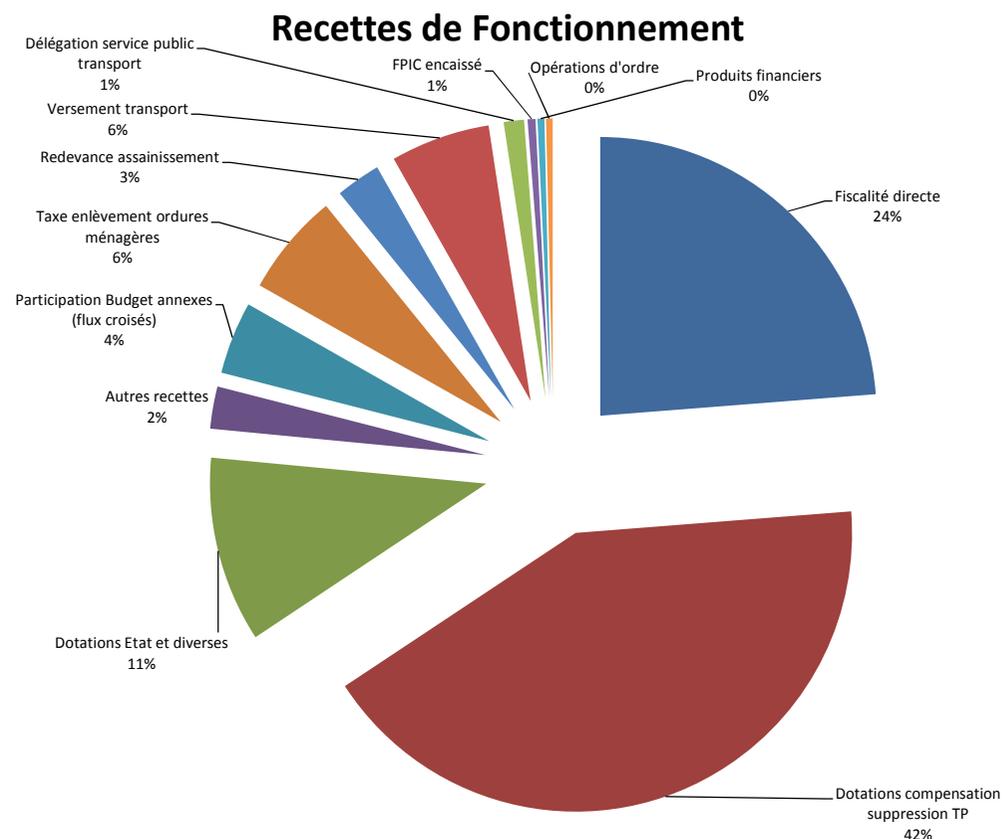
Dotation BP 2015 Variation

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	461,737	445,794	- 15,943
Fiscalité directe	110,314	105,951	- 4,363
Dotations compensation suppression TP	188,550	187,076	- 1,475
Taxe sur l'électricité	2,700	0,090	- 2,610
Attribution de compensation	0,619	0,863	0,244
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	50,785	45,555	- 5,230
Dotations et subventions diverses	3,933	2,455	- 1,478
Participation Budget annexes (flux croisés)	18,850	18,749	- 0,101
Participation Transports	14,758	15,718	0,960
Participation OM	4,091	3,031	- 1,061
Participation ZAC et loissement			
Taxe enlèvement ordures ménagères	26,360	26,600	0,240
Redevance assainissement	11,085	11,677	0,592
Versement transport	26,000	26,000	
Délégation service public transport	5,700	5,312	- 0,388
FPIC encaissé	1,499	2,051	0,552
Produits financiers	1,247	1,751	0,504
Produits exceptionnels	0,395	0,058	- 0,337
Autres produits	9,550	9,544	- 0,006
Subventions et prime à reverser	0,213	0,360	0,147
Ecritures régularisation Transport reddition DSP			
Ecritures de régularisation comptable et TVA			
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>457,799</b>	<b>444,091</b>	<b>- 13,708</b>
<b>Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)</b>	<b>438,950</b>	<b>425,342</b>	<b>- 13,608</b>
Opérations d'ordre	3,937	1,702	- 2,235
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>3,937</b>	<b>1,702</b>	<b>- 2,235</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement reporté

**EPARGNE BRUTE 33,690 40,769 7,079**



# BUDGETS CONSOLIDES - INVESTISSEMENT

## CONSOLIDE

tous budgets

Dotation  
2014

BP 2015

Variation

SECTION D'INVESTISSEMENT

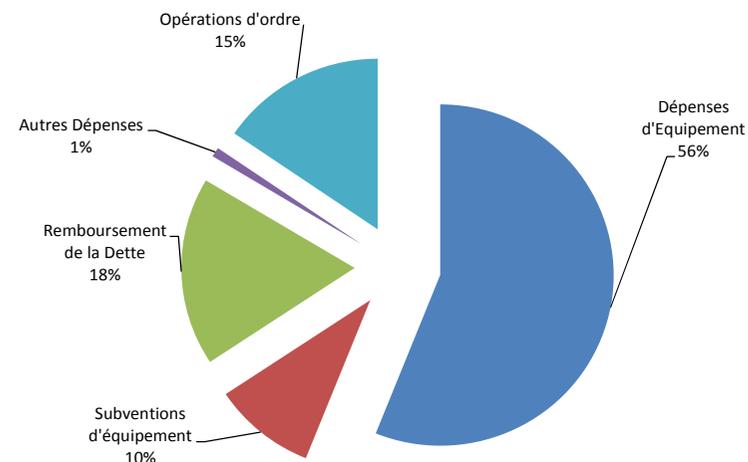
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	171,541	141,562	- 29,979
Dépenses d'Equipelement	90,914	79,411	- 11,503
Subventions d'équipement	19,523	13,620	- 5,903
Remboursement de la Dette (1)	28,563	25,286	- 3,277
<i>Remboursements anticipés * (pour info)</i>	52,438	46,113	- 6,325
Avances & dette compensée	0,348	0,348	
Dépenses imprévues	0,200	0,200	
Remboursement Subvention Arena	3,000		
Autres Dépenses	0,729	0,595	- 0,134
Avance budgets lotissements (flux croisés)	0,002	0,150	0,148
Remboursement dette budget lotissement	0,299		- 0,299
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>143,578</b>	<b>119,609</b>	<b>- 23,968</b>
<b>Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)</b>	<b>143,576</b>	<b>119,459</b>	<b>- 24,116</b>
Opérations d'ordre	27,963	21,953	- 6,010
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>27,963</b>	<b>21,953</b>	<b>- 6,010</b>

- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	171,541	141,562	- 29,979
Emprunts (1)	56,598	67,952	11,354
<i>Refinancement Remboursements anticipés autres (pour info)</i>	52,438	46,113	- 6,325
Subventions	16,190	3,046	- 13,144
FCTVA	6,590	6,994	0,404
Autres dotations	0,657		- 0,657
Avances & dette compensée	0,348	0,348	
Autres recettes	2,258	0,351	- 1,907
Avance budgets lotissements (flux croisés)	0,002	0,150	0,148
Ecritures de régularisation	0,299		- 0,299
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>82,941</b>	<b>78,840</b>	<b>- 4,101</b>
<b>Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)</b>	<b>82,939</b>	<b>78,690</b>	<b>- 4,249</b>
Amortissements	23,786	23,783	- 0,003
Autres opérations d'ordre	27,492	21,375	- 6,116
<b>Prélèvement section de fonctionnement</b>	<b>10,375</b>	<b>17,563</b>	<b>7,188</b>
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>61,653</b>	<b>62,722</b>	<b>1,069</b>
<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>26,947</b>		
<b>Affectation de résultat</b>			
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 33,690</b>	<b>- 40,769</b>	<b>- 7,079</b>

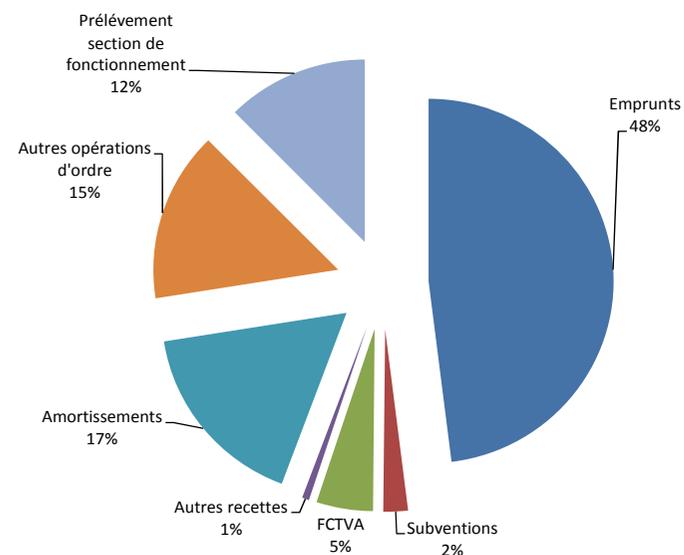
(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

## Dépenses d'Investissement



## Recettes d'Investissement



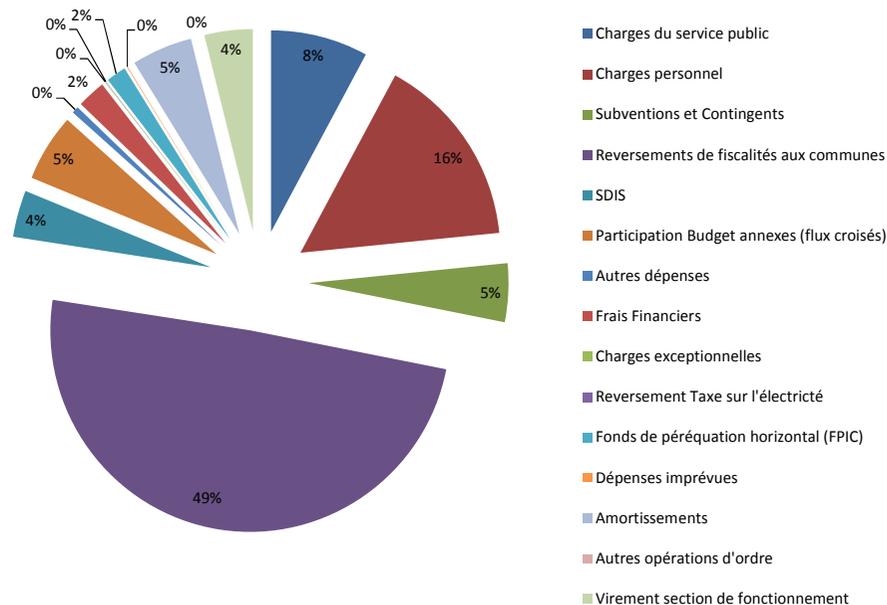
# Détail par budgets

## BUDGET PRINCIPAL

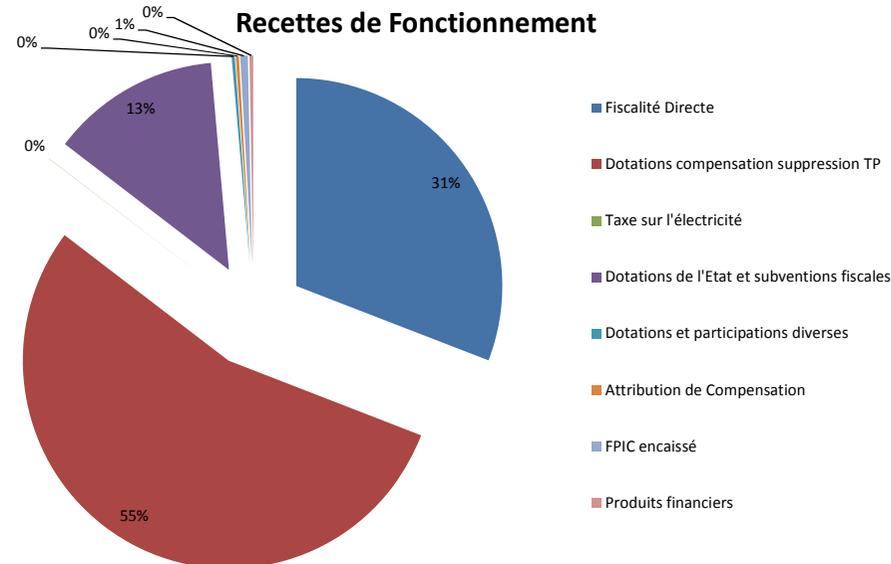
Dotation  
2014 BP 2015

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	361,015	346,492
Charges du service public	27,338	27,295
Charges personnel	55,337	53,889
Subventions et Contingents	18,295	16,230
Reversements de fiscalités aux communes	170,834	170,843
Attribution de Compensation	127,238	127,247
Dotation de Solidarité Communautaire	43,596	43,596
SDIS	13,044	12,995
Participation Budget annexes (flux croisés)	18,606	18,749
Participation Transports	14,758	15,718
Participation OM	4,091	3,031
Participation ZAC et lotissement		
Autres dépenses	2,251	1,909
Frais Financiers	8,235	7,956
Charges exceptionnelles	16,491	0,202
Reversement Taxe sur l'électricité	2,470	0,090
Fonds de péréquation horizontal (FPIC)	4,103	5,609
FPIC net (dépenses - recettes)	2,604	3,558
FPIC encaissé	1,499	2,051
Dépenses imprévues	0,200	0,200
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>337,447</b>	<b>315,968</b>
<b>Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)</b>	<b>318,841</b>	<b>297,219</b>
Amortissements	17,038	17,032
Autres opérations d'ordre	0,000	0,000
<b>Virement section de fonctionnement</b>	<b>6,529</b>	<b>13,492</b>
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>23,568</b>	<b>30,524</b>
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	361,015	346,492
Fiscalité Directe	110,314	105,951
Dotations compensation suppression TP	188,550	187,076
Taxe sur l'électricité	2,700	0,090
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	50,785	45,555
Dotations et participations diverses	2,325	0,847
Attribution de Compensation	0,619	0,863
FPIC encaissé	1,499	2,051
Produits financiers	0,766	1,052
Produits exceptionnels	0,210	
Autres Produits	3,155	2,979
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>360,924</b>	<b>346,463</b>
Opérations d'ordre	0,091	0,029
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>0,091</b>	<b>0,029</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>		
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>23,476</b>	<b>30,495</b>

## Dépenses de Fonctionnement



## Recettes de Fonctionnement



# BUDGET PRINCIPAL

Dotation 2014 BP 2015

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	146,085	115,112
Dépenses d'Equipement	73,880	61,454
Subventions d'équipement	19,523	13,620
Remboursement de la Dette (1)	22,269	18,694
<i>Remboursements anticipés (pour info)</i>	41,538	40,113
Dépenses imprévues	0,200	0,200
Autres Dépenses	3,719	0,595
<i>Avance budgets lotissements (flux croisés)</i>	0,002	0,150
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>119,593</b>	<b>94,712</b>
<b>Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)</b>	<b>119,591</b>	<b>94,562</b>
Opérations d'ordre	26,492	20,400
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>26,492</b>	<b>20,400</b>

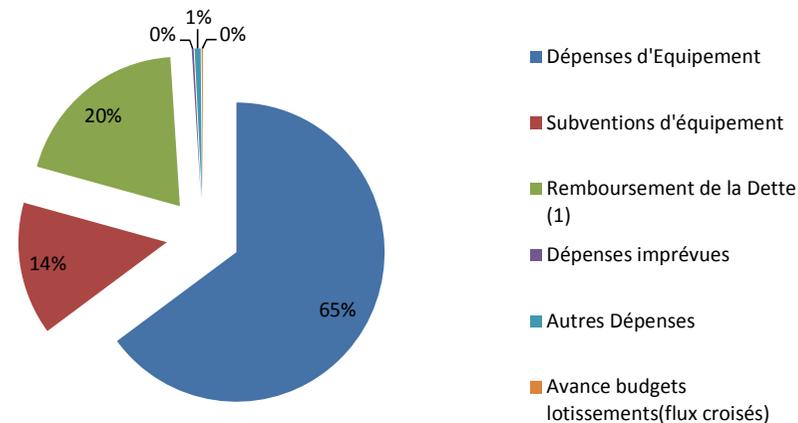
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	146,085	115,112
Emprunts (1)	48,408	54,280
<i>Refinancement RA (pour info)</i>	41,538	40,113
Subventions	16,190	3,046
FCTVA	6,150	6,620
Autres dotations	0,657	
Autres recettes	1,996	0,272
Ecritures de régularisation comptable	0,299	
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>73,700</b>	<b>64,217</b>
Amortissements	17,038	17,032
Autres opérations d'ordre	26,401	20,371
<b>Prélèvement section de fonctionnement</b>	<b>6,529</b>	<b>13,492</b>
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>49,968</b>	<b>50,895</b>
<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>22,416</b>	
<b>Affectation de résultat</b>		

**BESOIN DE FINANCEMENT - 23,476 - 30,495**

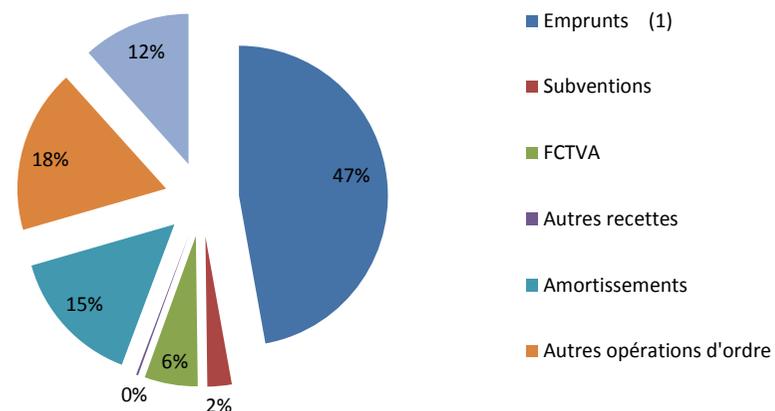
(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

## Dépenses d'Investissement



## Recettes d'Investissement



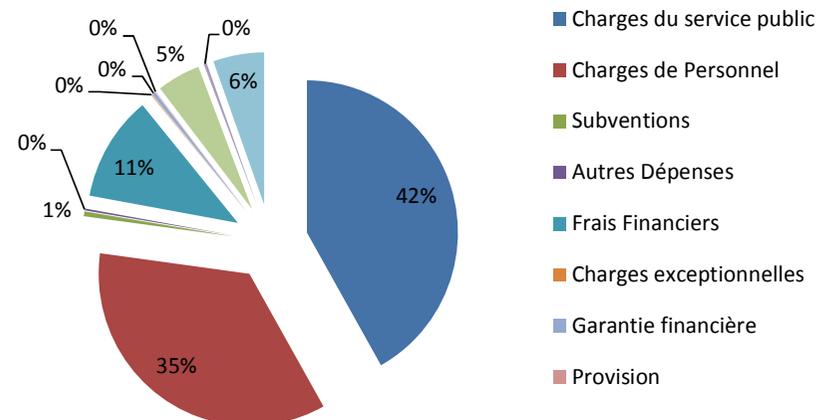
## ORDURES MENAGERES

Dotation  
2014

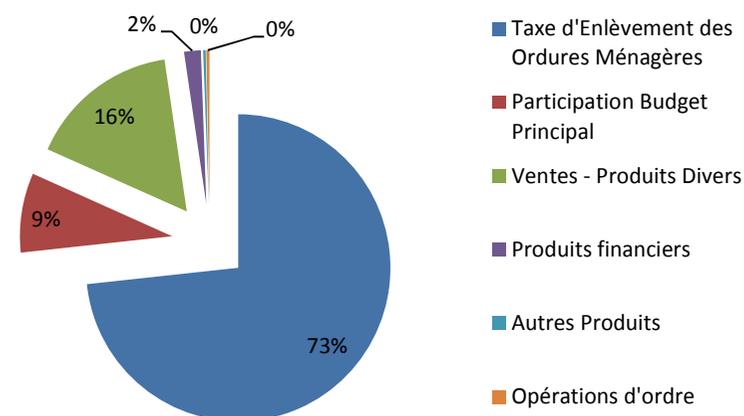
BP 2015

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	36,411	36,292
Charges du service public	15,269	15,182
Charges de Personnel	12,260	12,813
Subventions	0,174	0,182
Autres Dépenses	0,071	0,081
Frais Financiers	4,164	4,075
Charges exceptionnelles	0,071	0,021
Garantie financière	0,140	0,140
Provision	0,009	0,009
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>32,158</b>	<b>32,503</b>
Amortissements	1,685	1,685
Autres opérations d'ordre	0,461	0,120
<b>Virement section de fonctionnement</b>	<b>2,107</b>	<b>1,983</b>
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>4,253</b>	<b>3,789</b>
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	36,411	36,292
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	26,360	26,600
Participation Budget Principal	4,091	3,031
Ventes - Produits Divers	5,008	5,809
Produits financiers	0,439	0,644
Produits exceptionnels	0,019	
Autres Produits	0,033	0,089
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>35,951</b>	<b>36,172</b>
<b>Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)</b>	<b>31,860</b>	<b>33,142</b>
Opérations d'ordre	0,461	0,120
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>0,461</b>	<b>0,120</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>		
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3,792</b>	<b>3,669</b>

## Dépenses de Fonctionnement



## Recettes de Fonctionnement



## ORDURES MENAGERES

Dotation  
2014 BP 2015

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	6,996	6,395
Dépenses d'Equipement	2,776	2,112
Subventions d'équipement		
Remboursement de la Dette (1)	4,182	4,283
Remboursements anticipés autres (pour info)	2,000	2,000
Dépenses imprévues		
Autres Dépenses	0,010	
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>6,968</b>	<b>6,395</b>
Opérations d'ordre	0,028	
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>0,028</b>	

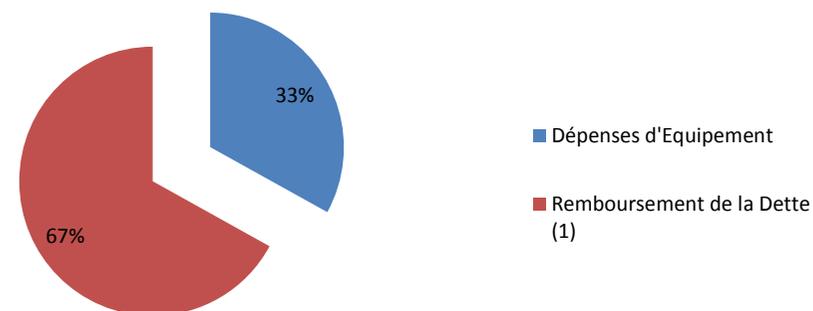
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	6,996	6,395
Emprunts (1)	0,474	2,352
Refinancement RA autres (pour info)	2,000	2,000
Subventions		
FCTVA	0,440	0,374
Autres dotations		
Autres recettes	0,017	
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>0,931</b>	<b>2,726</b>
Amortissements	1,685	1,685
Autres opérations d'ordre	0,028	
<b>Prélèvement section de fonctionnement</b>	<b>2,107</b>	<b>1,983</b>
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>3,821</b>	<b>3,669</b>
<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>2,245</b>	
<b>Affectation de résultat</b>		

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 3,792</b>	<b>- 3,669</b>
------------------------------	----------------	----------------

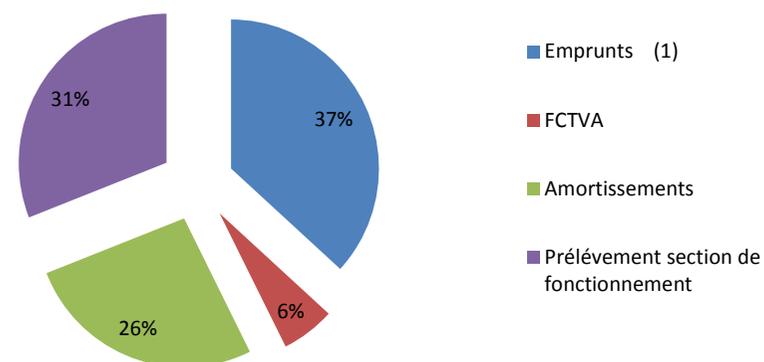
(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

## Dépenses d'Investissement



## Recettes d'Investissement



## ASSAINISSEMENT

Dotation  
2014 BP 2015

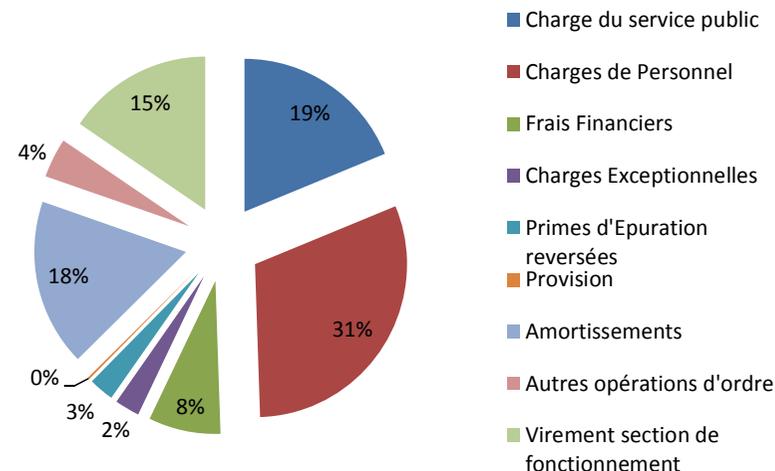
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -		
Charge du service public	2,637	2,530
Charges de Personnel	4,220	4,121
Autres dépenses		
Frais Financiers	1,506	1,030
Charges Exceptionnelles	0,192	0,355
Primes d'Epuration reversées	0,213	0,360
<i>recettes reversées</i>	<i>0,213</i>	<i>0,360</i>
Provision	0,028	0,028
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>8,795</b>	<b>8,423</b>
Amortissements	2,375	2,375
Autres opérations d'ordre	2,144	0,560
<b>Virement section de fonctionnement</b>	<b>1,440</b>	<b>2,088</b>
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>5,959</b>	<b>5,023</b>

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -		
Redevance Assainissement	11,085	11,677
Primes d'Epuration	0,228	0,080
Primes d'Epuration à reverser	0,213	0,360
Subventions à reverser		
<i>recettes à reverser</i>	<i>0,213</i>	<i>0,360</i>
Autres Produits	0,826	0,587
Produits financiers	0,042	0,055
Produits exceptionnels	0,147	0,058
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>12,540</b>	<b>12,817</b>
Opérations d'ordre	2,214	0,629
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>2,214</b>	<b>0,629</b>

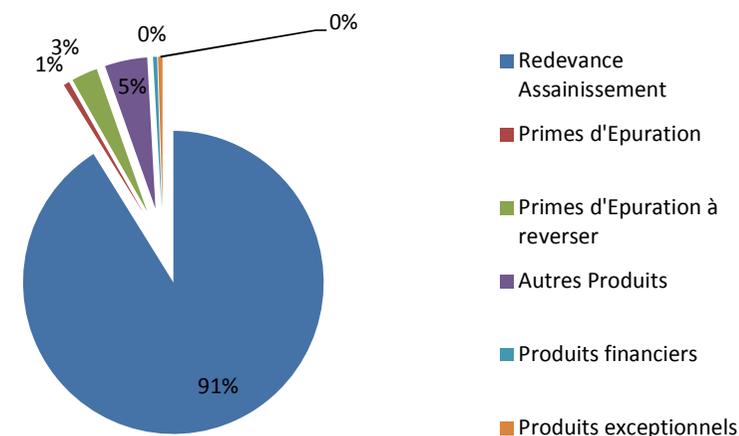
Résultat de fonctionnement reporté

<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3,745</b>	<b>4,394</b>
----------------------	--------------	--------------

## Dépenses de Fonctionnement



## Recettes de Fonctionnement



## ASSAINISSEMENT

Dotation  
2014 BP 2015

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	10,898	11,463
Dépenses d'Equipement	8,814	8,817
Subventions d'équipement		
Remboursement de la Dette (1)	1,578	1,669
Remboursements anticipés autres* (pour info)	6,900	2,000
Avances & dettes compensées	0,348	0,348
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>10,739</b>	<b>10,834</b>
Opérations d'ordre	0,159	0,629
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>0,159</b>	<b>0,629</b>

- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	10,898	11,463
Emprunts (1)	4,152	6,013
Refinancement RA (pour info)	6,900	2,000
FCTVA		
Autres dotations		
Avances & dettes compensées	0,348	0,348
Autres recettes	0,207	0,079
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>4,707</b>	<b>6,440</b>
Amortissements	2,375	2,375
Autres opérations d'ordre	0,088	0,560
<b>Prélèvement section de fonctionnement</b>	<b>1,440</b>	<b>2,088</b>
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>3,904</b>	<b>5,023</b>
<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>2,288</b>	
<b>Affectation de résultat</b>		

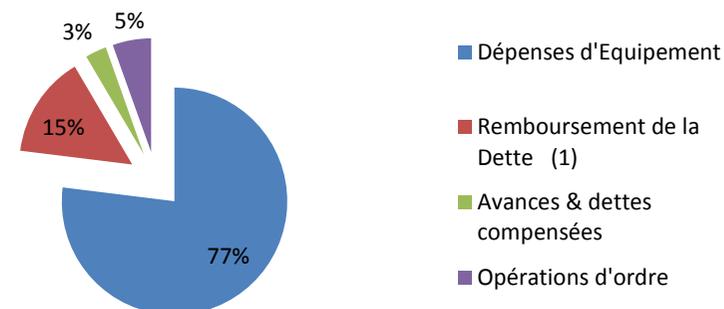
## BESOIN DE FINANCEMENT

- 3,745 - 4,394

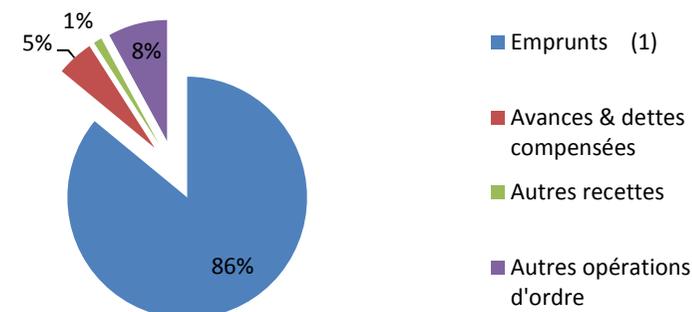
(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

## Dépenses d'Investissement



## Recettes d'Investissement



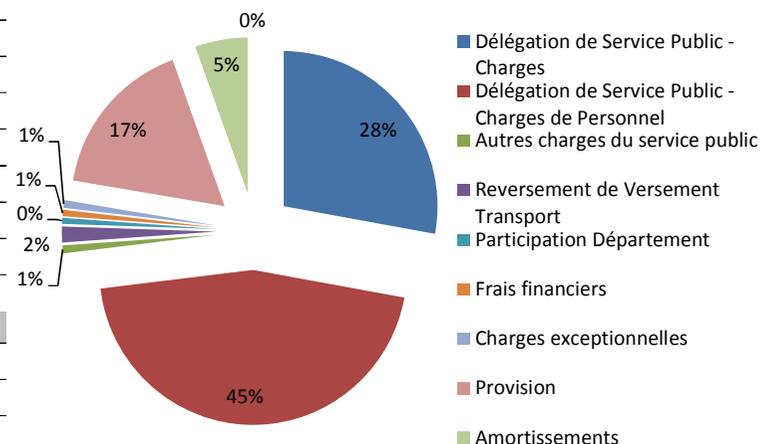
# TRANSPORTS

Dotation  
2014 BP 2015

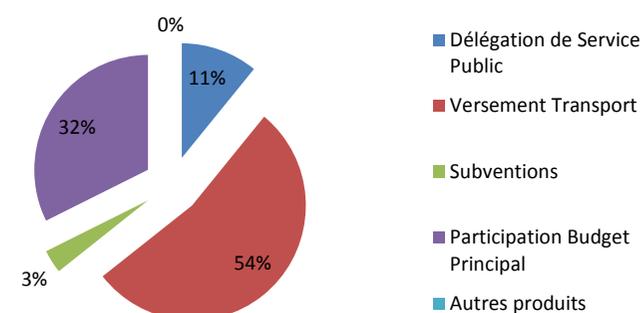
SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -</b>		
Délégation de Service Public - Charges	13,912	13,637
Délégation de Service Public - Charges de Personnel	21,532	22,144
Autres charges du service public	0,399	0,408
Reversement de Versement Transport	0,772	0,800
Participation Département	0,300	0,300
Frais financiers	0,349	0,330
Ecritures régularisation reddition DSP		
Charges exceptionnelles	0,188	0,403
Provision	8,255	8,255
Dépenses imprévues		
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>45,707</b>	<b>46,278</b>
Amortissements	2,687	2,691
Autres opérations d'ordre	0,022	
<b>Virement section de fonctionnement</b>		
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>2,709</b>	<b>2,691</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>		
<b>- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -</b>		
Délégation de Service Public	5,700	5,312
Versement Transport	26,000	26,000
Subventions	1,608	1,608
Participation Budget Principal	14,758	15,718
Autres produits	0,001	0,001
Ecritures régularisation reddition DSP		
Produits exceptionnels	0,018	
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>48,086</b>	<b>48,639</b>
<b>Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)</b>	<b>33,327</b>	<b>32,920</b>
Opérations d'ordre	0,330	0,330
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>0,330</b>	<b>0,330</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>		
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2,379</b>	<b>2,361</b>

## Dépenses de Fonctionnement



## Recettes de Fonctionnement



## TRANSPORTS

Dotation  
2014 BP 2015

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	6,422	7,999
Dépenses d'Equipement	5,444	7,028
Subventions d'équipement		
Remboursement de la Dette (1)	0,534	0,640
<i>Remboursements anticipés * (pour info)</i>	2,000	2,000
Dépenses imprévues		
Autres Dépenses		
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>5,978</b>	<b>7,668</b>
Opérations d'ordre	0,443	0,330
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>0,443</b>	<b>0,330</b>

- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	6,422	7,999
Emprunts (1)	3,562	5,307
<i>Refinancement Remboursements anticipés autres (pour info)</i>	2,000	2,000
Autres dotations		
Autres recettes	0,037	
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>3,599</b>	<b>5,307</b>
Amortissements	2,687	2,691
Autres opérations d'ordre	0,135	
<b>Prélèvement section de fonctionnement</b>		
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>2,822</b>	<b>2,691</b>

Résultat d'investissement reporté  
Affectation de résultat

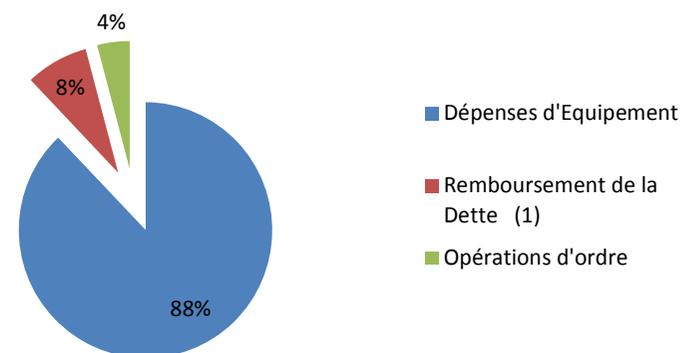
## BESOIN DE FINANCEMENT

- 2,379 - 2,361

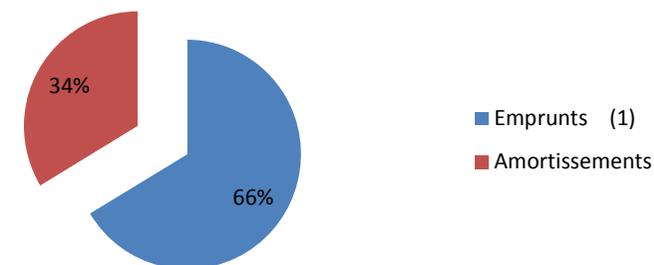
(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

## Dépenses d'Investissement



## Recettes d'Investissement

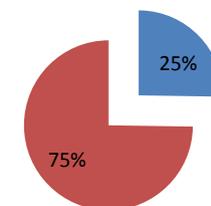


## ZAC ET LOTISSEMENTS

	Dotation 2014			BP 2015		
	Loon Plage	Carré de la Vieille	Total	Loon Plage	Carré de la Vieille	Total
<b>- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -</b>	<b>542 395</b>	<b>597 802</b>	<b>1 140 197</b>	<b>594 396</b>	<b>0</b>	<b>594 396</b>
Charges du service public	2 000	0	2 000	150 000	0	150 000
Autres Dépenses	0	0	0	0	0	0
Frais Financiers	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>
Opérations d'ordre	540 395	298 902	839 297	444 396	0	444 396
<b>Virement section de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>298 900</b>	<b>298 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>540 395</b>	<b>597 802</b>	<b>1 138 197</b>	<b>444 396</b>	<b>0</b>	<b>444 396</b>
<b>- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -</b>	<b>542 395</b>	<b>597 802</b>	<b>1 140 197</b>	<b>594 396</b>	<b>0</b>	<b>594 396</b>
Participation Budget Principal	0	0	0	0	0	0
Ventes - Produits Divers	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	298 900	298 900	0	0	0
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>0</b>	<b>298 900</b>	<b>298 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)</b>	<b>0</b>	<b>298 900</b>	<b>298 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations d'ordre	542 395	298 902	841 297	594 396	0	594 396
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>542 395</b>	<b>298 902</b>	<b>841 297</b>	<b>594 396</b>	<b>0</b>	<b>594 396</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>- 0,002</b>	<b>0,299</b>	<b>0,297</b>	<b>- 0,150</b>	<b>- 0,150</b>	

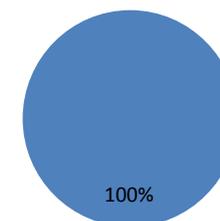
## Dépenses de fonctionnement

■ Charges du service public ■ Opérations d'ordre



## Recettes de fonctionnement

■ Opérations d'ordre

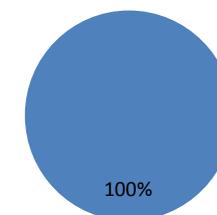


ZAC ET LOTISSEMENTS	Dotation 2014			BP 2015		
	Loon Plage	Carré de la Vieille	Total	Loon Plage	Carré de la Vieille	Total
<b>- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -</b>	<b>542 395</b>	<b>597 802</b>	<b>1 140 197</b>	<b>594 396</b>	<b>0</b>	<b>594 396</b>
Dépenses d'Equipement	0	0	0	0	0	0
Subventions d'équipement	0	0	0	0	0	0
Remboursement de la Dette (1)	0	298 900	298 900	0	0	0
Remboursements anticipés autres* (pour info)	0	0	0	0	0	0
Autres Dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total Dépenses réelles</b>	<b>0</b>	<b>298 900</b>	<b>298 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations d'ordre	542 395	298 902	841 297	594 396	0	594 396
<b>Sous total Dépenses d'ordre</b>	<b>542 395</b>	<b>298 902</b>	<b>841 297</b>	<b>594 396</b>	<b>0</b>	<b>594 396</b>
<b>- RECETTES D'INVESTISSEMENT -</b>	<b>542 395</b>	<b>597 802</b>	<b>1 140 197</b>	<b>594 396</b>	<b>0</b>	<b>594 396</b>
Emprunts (1)	2 000	0	2 000	0	0	0
efinancement Remboursements anticipés autres (pour info)	0	0	0	0	0	0
Autres dotations	0	0	0	0	0	0
Avance du budget principal	0	0	0	150 000	0	150 000
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>
<b>Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations d'ordre	540 395	298 902	839 297	444 396	0	444 396
<b>Prélèvement section de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>298 900</b>	<b>298 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sous total Recettes d'ordre</b>	<b>540 395</b>	<b>597 802</b>	<b>1 138 197</b>	<b>444 396</b>	<b>0</b>	<b>444 396</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,002</b>	<b>- 0,299</b>	<b>- 0,297</b>	<b>0,150</b>	<b>0,150</b>	

(1) hors remboursements anticipés réfinancés

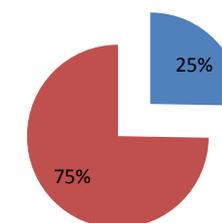
## Dépenses d'investissement

■ Opérations d'ordre



## Recettes d'investissement

■ Avance du budget principal ■ Opérations d'ordre



## 2) L'analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

### A) Des recettes en recul

Sont appréhendées ici l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement, c'est à dire celles qui donnent lieu à encaissement effectif. Les opérations d'ordre ne sont pas intégrées dans la présentation qui suit.

Hors flux croisés, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en 2015 à hauteur de 425,342 M€, tous budgets confondus, soit une baisse globale attendue de 13,608 M€ par rapport à 2014.

Les recettes sont différenciées budget par budget.

### Les recettes du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 346,463 M€, la quasi-totalité de ces ressources provient de la fiscalité et des dotations en provenance de l'Etat (98%).

Les recettes de 2015 du budget principal sont attendues en régression d'environ 14,5 M€, hors FPIC.

Cette diminution est la conséquence pour l'essentiel de la baisse des dotations de l'état et notamment de la dotation forfaitaire, composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette mesure s'inscrit dans le cadre programme de stabilité du budget de l'Etat se traduisant par la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

## 1/ Les recettes fiscales

Les recettes fiscales comprennent aussi bien les impôts économiques (acquittés par les entreprises) que les impôts ménages (acquittés par les particuliers). Elles sont estimées à un peu moins de 106 M € pour l'année 2015, répartis comme suit :

- **72,85 M€** au titre de la Cotisation économique territoriale (CET), partagés entre :
  - la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour **59 M€**,
  - et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour **13,85 M€**.

Les estimations de CET ont été réalisées selon les hypothèses suivantes : + 0,9 % environ pour la CFE qui correspondent uniquement à la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition.

Les recettes découlant de la CVAE sont espérées à un niveau quasi similaire à celui de 2014 (13,88 M€), tout en sachant que cet impôt volatile repose sur un contexte économique très incertain et imprévisible.

- **19,30 M€** correspondant au produit de la taxe d'habitation. Une hausse est prévue du fait de la revalorisation annuelle attendue des bases d'imposition (+ 0,9 %) prévue au projet de Loi de Finances.
- **0,25 M€** au titre de la taxe sur le foncier non bâti dont les bases sont revalorisées dans les mêmes conditions que la taxe d'habitation.
- **10,75 M€** issus de **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** dont plus des trois quarts proviennent de la Centrale Nucléaire exploitée par EDF et située sur le territoire de Gravelines. Une revalorisation de 1,75 % est attendue pour 2015 au titre de la loi de programmation budgétaire 2013-2017. Il a été néanmoins prévu une évolution un peu moindre (+1,28 %) pour tenir compte des évolutions passées selon le principe de prudence.

- Et enfin **2,8 M€ de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)**. Aucune revalorisation de taux n'a été votée pour 2015.

Ci-après est présenté le tableau récapitulatif :

<b>LIBELLES</b>	<b>Inscriptions BP 2014</b>	<b>Notifications 2014</b>	<b>Prévisions 2015</b>	<b>Ecart BP 2015/CA prévisionnel 2014</b>
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>106 200 000</b>	<b>110 314 430</b>	<b>105 951 000</b>	<b>-4 363 430</b>
<i>    Taxe d'habitation</i>	18 900 000	19 146 232	19 300 000	153 768
<i>    Taxe foncière sur les propriétés non bâties (yc additionnelle)</i>	240 000	248 464	251 000	2 536
<i>    Cotisation foncière des entreprises</i>	58 000 000	58 552 452	59 000 000	447 548
<i>    Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	15 760 000	13 877 135	13 850 000	- 27 135
<i>    Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux</i>	10 650 000	10 614 608	10 750 000	135 392
<i>    Taxe sur les surfaces commerciales</i>	2 650 000	2 766 540	2 800 000	33 460
<i>    Rôles supplémentaires</i>		<i>5 108 999</i>		- 5 108 999

Les recettes fiscales pourraient diminuer, en comptabilisant les Rôles supplémentaires (RS), de 4,363 M€ environ en 2015.

Cette diminution est, par ailleurs, grevée par le montant du FPIC qui devrait s'élever en 2015 à 3,56 M € (contre 2,60 M € en 2014), soit + 0,96 M€.

## **2/ Les dotations et compensations de l'Etat**

Le Programme de stabilité 2014-2017, par le biais du Pacte de responsabilité et de solidarité, prévoit des économies d'un montant de 50 milliards d'euros. L'objectif de 3 % des déficits publics, prévu initialement en 2015 a été reculé en 2017 du fait du contexte économique délicat.

L'effort d'économies sera réparti entre les différentes administrations publiques : l'Etat et ses opérateurs pour 18 milliards d'euros en trois ans, les collectivités territoriales pour 11 milliards d'euros, au travers notamment d'une organisation réformée, l'assurance-maladie à hauteur de 10 milliards d'euros et 11 milliards d'euros seront apportés par la protection sociale.

Sur les 11 milliards ponctionnés sur les collectivités territoriales d'ici à 2017 (soit 3,67 milliards par an), 776 millions d'euros seront pris sur l'ensemble des intercommunalités sur le territoire national (contre 252 millions d'euros en 2014).

Cette minoration est ensuite répartie au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement telles que constatées dans les derniers comptes administratifs disponibles, déduction faite des atténuations de produits, produits de cession d'immobilisation et de mise à disposition de personnel.

- La **DGF** des communautés urbaines est composée de deux éléments, à savoir la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.
  - Parmi ces deux composantes, seule la dotation d'intercommunalité serait ponctionnée. En effet, la Dotation d'intercommunalité, qui regroupe une dotation de base (reposant sur des données de population) et une dotation de garantie devrait atteindre 6,59 M€ en 2015 (contre 12,28 M€ en 2014), soit - 46 %.
  - La Dotation de Compensation SPPS, qui sert au niveau national de "variable d'ajustement", n'est pas impactée et pourrait être portée à 37,19 M€ en 2015 du fait de l'extension du périmètre. Pour rappel, son montant s'établissait à 36,43 M€ en 2014.

Au final, la Communauté Urbaine devrait percevoir, au titre de l'année 2015, **43,77 M€ de DGF**, soit une perte de recettes de près de 5 M€ par rapport à 2014.

- Les compensations d'exonérations, qui servent de variable d'ajustement, seront elles aussi touchées par l'effort de redressement des finances publiques. Une baisse de 9 % environ pourrait s'appliquer et le montant des compensations d'exonérations pourrait ainsi atteindre 1,78 M€ en 2015 (contre 1,94 M€ en 2014).
- Les compensations de la réforme de la fiscalité locale, comprenant d'une part la dotation de réforme de la taxe professionnelle (DRCPT) et d'autre part le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR), devraient s'élever à un montant total de 187,08 M€.

Il convient de noter, qu'en 2014, des rappels de DCRTP et de FNGIR concernant 2013 pour un montant total de 1,475 M€, ont été perçus suite à une réclamation de la part des services communautaires (non repris dans le tableau ci-après).

- Même si elle n'est ni une dotation, ni une compensation de l'Etat, il convient d'évoquer la Taxe sur l'Electricité (TCFE).

Jusqu'en 2014, la CUD a perçu la taxe en sa qualité d'Autorité Organisatrice pour la Distribution d'Electricité pour environ 2,7 M€.

Désormais, l'article 18 de la loi n°2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014 relative à la TCFE a modifié l'attribution de celle-ci aux EPCI. Pour les communautés urbaines (CU), la TCFE est perçue en lieu et place des communes membres dont la population INSEE au 1er janvier N est inférieure ou égale à 2 000 habitants. Pour les autres communes membres (+ de 2 000 habitants), cette taxe peut être perçue en lieu et place des communes si une délibération concordante du groupement et des communes est prise (en l'absence de délibérations concordantes, perception directe par les communes).

Par ailleurs, une fraction de la taxe perçue par la CU peut être reversée aux communes membres.

Aucune délibération n'ayant été prise pour la perception directe en lieu et place des communes de plus de 2 000 habitants, la CUD percevra en 2015 uniquement la taxe des communes de moins de 2 000 habitants, soit 0,09 M€.

Par souci d'équité, le produit perçu sera reversé en intégralité aux communes concernées.

Au total, les compensations fiscales et les dotations d'Etat devraient ainsi diminuer respectivement de 0,86 % et 10,14 %

LIBELLES	Inscriptions BP 2014	Notifications 2014	Variation	Prévisions 2015	Ecart BP 2015/CA prévisionnel 2014
<b>TOTAL COMPENSATIONS</b>	<b>189 635 000</b>	<b>190 491 659</b>	-0,86%	<b>188 856 291</b>	<b>-1 635 368</b>
Dotation unique des compensations spécifiques de la TP (DUCSTP) et autres compensations	977 000	771 341	-22,21%	600 000	- 171 341
Compensations exonérations ( taxe d'habitation)	978 000	1 170 066	0,90%	1 180 590	10 524
Compensations suite suppression TP ( dont déduction prélèvement France TELECOM 662 850 ), dont :	187 680 000	188 550 252	-0,78%	187 075 701	- 1 474 551
DRCTP	66 650 000	64 565 728	0,00%	64 565 728	-
FNGIR	121 030 000	122 509 973	0,00%	122 509 973	-
<i>Rappel DCRTP 2013</i>		504 738		-	504 738
<i>Rappel FNGIR 2013</i>		969 813		-	969 813
<b>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF), dont :</b>	<b>48 230 000</b>	<b>48 714 919</b>	-10,14%	<b>43 773 910</b>	<b>-4 941 009</b>
Dotation d'intercommunalité	11 440 000	12 282 006	-46,39%	6 584 574	- 5 697 432
Dotations de compensations	36 790 000	36 432 913	2,08%	37 189 336	756 423
Taxe sur l'électricité (TCFE)	2 700 000	2 700 000		90 000	- 2 610 000
<b>FPIC ( prélèvement)</b>	<b>- 2 827 368</b>	<b>- 2 603 846</b>	36,63%	<b>- 3 557 557</b>	<b>- 953 711</b>
<b>TOTAL RECETTES FISCALITE + DOTATIONS + COMPENSATIONS + TCFE</b>	<b>343 937 632</b>	<b>349 617 162</b>	-4,15%	<b>335 113 644</b>	<b>- 14 503 518</b>

D'une manière générale, les recettes fiscales au sens large du terme (y compris dotations et compensations), sont attendues en 2015 en très forte diminution par rapport à 2014. Cette baisse (- 5,31 M€ soit - 1,56 %), se traduit même par une diminution plus importante (plus de 10 M€) lorsque sont déduits le montant de la croissance du FPIC supportée par la CUD en 2015, soit + 0,96 M€ ainsi que les Rôles Supplémentaires encaissés en 2014 pour plus de 4 M€.

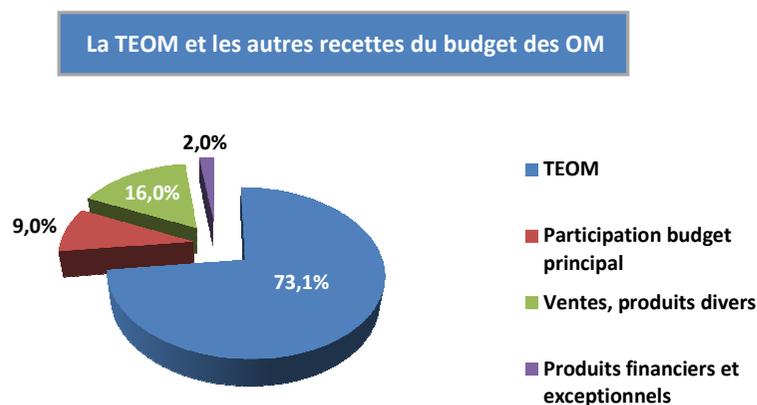
## La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il convient de rappeler que La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM) constitue la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets, en l'occurrence du budget annexe des ordures ménagères. Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM), et elle apparaît d'ailleurs sur l'avis de la taxe foncière des contribuables. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative du bien imposé. Une revalorisation de ces bases est adoptée chaque année par loi de finances.

Au moment de l'élaboration du présent budget, cette revalorisation semble prévue, comme pour 2014, à hauteur de + 0,9 %. Dans un contexte économique délicat, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est maintenu à 17,78 %.

Le produit notifié de la TEOM était de 26,359 M€ en 2014. La revalorisation des bases de + 0,9 %, et l'application d'un taux identique, permettrait d'obtenir un produit de 26,60 M€ en 2015. Cette croissance des bases, associée à une légère diminution des dépenses permet de prévoir une variation à la baisse de la subvention du budget principal au budget des ordures ménagères, arrêtée à 3,26 M€ contre 4,09 M€ au budget 2014. La TEOM constituera donc encore plus de **73 % des recettes de ce budget annexe** en 2015.

Le graphique ci-dessous reprend les différents postes de recettes du budget des ordures ménagères.



## Les recettes du budget assainissement

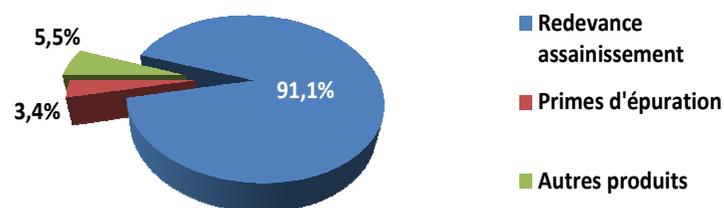
La **redevance assainissement**, est acquittée par les particuliers et les entreprises, exception faites des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, doivent assainir eux-mêmes leurs eaux usées, sous contrôle des services communautaires. Cette recette est affectée au budget annexe de l'assainissement.

La communauté urbaine s'est fixé pour stratégie de dimensionner l'ensemble des tarifs liés à sa compétence assainissement dans le respect d'un objectif visant à ce que l'ensemble des composantes du prix de l'eau évoluent dans la limite de l'évolution du coût de la vie.

La redevance assainissement et les tarifs de prestations diverses seront donc majorés de 0,9 %.

Ainsi, le produit de cette redevance est attendu en 2015 pour un montant de 11,68 M€, soit plus de 91 % des recettes de ce budget. Elle était inscrite pour 11,085 M€ en 2014, cette progression attendue résulte de la revalorisation d'une part, et d'autre part d'une sous-estimation de la recette inscrite en 2014, suite à l'intégration des communes de SPYCKER et GHYVELDE.

La redevance assainissement et les autres recettes du budget assainissement



## Les recettes du budget transport :

Pour rappel, l'assiette du versement transport (VT) est constituée de la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis (employeurs de plus de 9 salariés) et d'un taux fixé par la collectivité.

Le taux de VT peut être fixé dans la limite de :

- 0,55% pour les communes et groupement de 10 000 à 100 000 habitants,
- 1% pour les communes et groupements de plus de 100 000 habitants,
- 1,75% pour les communes et groupements de plus de 100 000 habitants si la collectivité a décidé de réaliser une infrastructure de transport collectif **en mode routier ou guidé**.

Ces taux peuvent être majorés **de 0,05% pour les communautés urbaines**, les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

La loi du 12 juillet 2010 dite "loi grenelle", permet désormais aux territoires comprenant une plusieurs communes touristiques, de majorer de 0,2% le taux du versement transport. **Le taux maximum** possible pour une communauté urbaine est donc de 1,75 % + 0,05 % + 0,2 % = **2 %**. La collectivité dispose par ailleurs d'un délai de 5 ans pour réaliser les travaux d'infrastructure correspondants à l'origine de l'augmentation du taux de VT à 1,75 % (1,80 % pour les CU).

Ainsi, à ce titre, il convient de rappeler que, par délibération du 16 décembre 2010, il a été décidé de porter le taux de VT à + 1,55 %. La communauté urbaine dispose encore, pour l'avenir, d'une marge de manœuvre de 0,45 %, qui générerait un produit complémentaire de 7 000 000 € environ, il n'a pas été décidé d'utiliser cette marge d'augmentation.

Le produit attendu pour 2015 est donc de 26 M€, sachant que, comme il l'a été décidé sur le principe par délibération de juillet 2011, la part de recettes issue de l'augmentation de VT de 0,5 points est affectée en provision destinée aux investissements futurs du TCSP, soit 8,255 M€ prévus pour 2015. Au 01<sup>er</sup> janvier 2015, la provision cumulée est déjà de 31 M€.

Au titre de l'année 2015, il convient de porter une attention particulière au cas des exonérations accordées aux associations.

En effet, suite à l'article 17 de loi de finances rectificatives pour 2014 (LFR), le périmètre des exonérations des associations s'est élargi. Les associations étaient jusqu'alors exonérées par l'Autorité Organisatrice de Transport Urbain (CUD) en fonction de trois critères cumulatifs : la reconnaissance d'utilité publique, le caractère non lucratif de l'activité et le caractère social de l'activité).

Désormais, les associations, selon la LFR 2014, seront exonérées de droit si elles remplissent **seulement un** des critères requis dans l'ancien dispositif. Selon la méthodologie de l'AFIGESE, la perte maximum pour la communauté est estimée à 1,3 M €.

### Les recettes voyageurs (délégation de service public)

Une baisse de 0,5 M€ est prévue en 2015 dans la mesure où 5,7 M€ étaient inscrits en 2014, contre 5,3 M€ prévus en 2015. Ce sont en fait les prévisions de 2014 qui ne seront pas réalisées à la hauteur du montant attendu.

En effet, le délégataire a aujourd'hui revu son prévisionnel 2014 à la baisse et ne compte encaisser avec peine que 5,2 M€ en recette cette année, pour les raisons suivantes :

- 0,122 M€ du fait de la non répercussion du taux de TVA passé de 7% à 10% en 2014 sur les usagers (donc recettes Hors Taxes en diminution de 2,7%)
- 0,060 M€ sur les amendes : avec le passage à la billettique, l'absence de verbalisation pour non validation des mois de janvier à avril a entraîné une diminution des recettes pour amendes de 0,060 M€.
- 0,200 M€ sur les scolaires : baisse sous-estimée l'année dernière par le délégataire (critères plus stricts pour que les collégiens obtiennent la gratuité du Conseil Général) et conséquence du tarif "moins de 18 ans" à 14,25€/mois qui ne pousse plus les collégiens à faire la demande de prise en charge auprès du département.

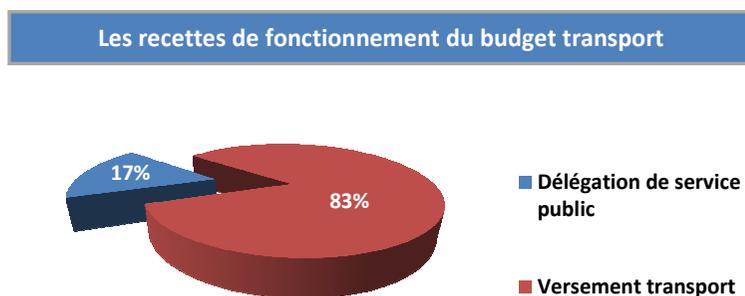
La poursuite du glissement tarifaire vers les titres d'abonnement (baisse de 0,300 M€ sur les titres unitaires), à moins que ce ne soit lié à une augmentation du taux de fraude, favorisée par la période de tolérance lors des quatre premiers mois de basculement vers la billettique (janvier à avril).

## Les participations du Conseil Général

Le reversement annuel à la CUD de la Dotation globale de fonctionnement perçue par le Conseil général pour le transport des lycéens correspondra par convention, à une recette annuelle de 1 040 935 €.

## La participation du Conseil Régional

Le Conseil régional, qui avait accompagné le retrait du Conseil général par une participation égale à la CUD pour les lycéens, intervient actuellement avec une participation annuelle de 510 569 € versée à la CUD.



**La participation du budget principal** nécessaire à l'équilibre du budget transport doit être inscrite, en prévision, pour 15,718 M€ contre 14,758 M€ en 2014, elle sera ajustée en fonction de la réalisation des recettes et des dépenses.

## B) La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

La diminution attendue des recettes doit contraindre la collectivité à progresser dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Lors du débat d'orientation budgétaire, la prospective financière a en effet démontré la capacité de la collectivité à poursuivre la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement encore ambitieux, dans la mesure où les dépenses de fonctionnement sont contenues.

### ❖ Les charges structurelles et leur poids dans le budget

**Les dépenses du personnel** communautaire sont prévues pour 2015 à hauteur de 70,824 M€, soit une diminution de -1,38 % par rapport au budget 2014 avec une dotation de 71,816 M€.

Cette baisse de 0,992 M€ est consécutive aux mesures déjà engagées par la collectivité pour maîtriser au maximum ce poste, mais aussi à une surévaluation des crédits 2014, et à la non consommation de certains crédits.

A noter par ailleurs, que les charges de personnel de la délégation de service public des transports sont désormais ventilées au chapitre dépenses de personnel de la CUD, mais il convient toujours de les individualiser, s'agissant de personnel extérieur. Leur variation est prévue en hausse de 2,84 %, mais cette prévision sera affinée en cours d'année, dans le cadre du suivi de la délégation.

Budget	Dotation 2014	Proposé BP 2015	Evolution	%
<b>Total</b>	<b>71,816</b>	<b>70,824</b>	<b>- 0,992</b>	<b>-1,38%</b>
<b>Budget Communautaire</b>	55,337	53,889	- 1,448	-2,62%
<b>Budget Assainissement</b>	4,220	4,121	- 0,099	-2,35%
<b>Budget Ordures Ménagères</b>	12,260	12,813	0,553	4,52%
<b>Personnel délégation de transport public</b>	21,532	22,144	0,612	2,84%

Concernant **les subventions et contingents**, l'objectif fixé pour 2015 demeure celui d'une maîtrise de l'évolution, voire une baisse, de ce poste de dépenses, se traduisant, d'une part, par une volonté de lier toute nouvelle attribution de subvention à la suppression d'une subvention existante, et d'autre part, de réexaminer le niveau et la pertinence des subventions actuelles.

Au budget primitif 2015, les subventions et contingents sont ainsi prévus globalement pour un montant de 16,712 M€, ces dépenses étaient chiffrées à **18,769 M€ en 2014, soit une baisse de 2,057 M€**, il convient néanmoins de nuancer cette baisse, dans la mesure où la subvention de l'AGUR sera réduite de 930 000 € suite à l'encaissement d'une recette exceptionnelle (revente de leurs locaux), ce qui ramène la baisse à **- 1,124 M€, soit en réalité - 6 %**.

Les charges à caractère général :

CHARGES DU SERVICE PUBLIC (chap 011) en M€	Dotation 2014	Proposé 2015	Evol° Prop° 2015 / Dot°2014	
			M€	%
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>27,338</b>	<b>27,295</b>	- 0,043	-0,16%
<i>dont opérations gestion courante</i>	24,484	23,985	- 0,499	-2,04%
<i>dont assurances dommage ouvrage</i>	0,180	0,032	- 0,148	-82,22%
<i>dont opérations except<sup>1</sup> (assises énergie)</i>	0,637	0,401	- 0,236	-37,05%
<i>dont opérations nouvelles (Halle aux sucres, ...)</i>	2,037	2,877	0,840	41,24%
<b>BUDGET ORDURES MENAGERES</b>	<b>15,269</b>	<b>15,182</b>	- 0,087	-0,57%
<b>BUDGET ASSANISSEMENT</b>	<b>2,637</b>	<b>2,530</b>	- 0,107	-4,06%
<b>BUDGET TRANSPORT</b>	<b>0,399</b>	<b>0,408</b>	0,009	2,26%
<b>TOTAL hors délégation transport et budgets lotissement</b>	<b>45,643</b>	<b>45,415</b>	- 0,227	-0,50%
<b>DELEGATION TRANSPORT</b>	<b>13,912</b>	<b>13,637</b>	- 0,275	-1,98%
<b>BUDGETS LOTISSEMENTS-ZAC</b>	<b>0,002</b>	<b>0,150</b>	0,148	

L'évolution constatée des **charges à caractère général** (hors délégation transport et budgets lotissements) est inscrite en baisse globale de 0,227 M€, soit - 0,5 %.

Cette baisse doit être analysée budget par budget :

Concernant le budget principal : les charges du budget principal sont en quasi-stagnation, mais il convient de distinguer l'évolution des charges d'équipements nouveaux, tels que la halle aux sucres, le Learning Center, et le FRAC, qui, en année pleine, génèrent une progression de 0,840 M€, ce qui ramène l'évolution des charges courantes de la collectivité à - 0,499 M€, **soit un effort de - 2,04 %**, qui sera poursuivi pour les prochains exercices.

Budget des ordures ménagères : les dépenses sont en légère diminution : - 0,087 M€, soit - 0,57 %.

Budget de l'assainissement : les dépenses du budget assainissement sont en baisse de 0,107 M€, - 4,06 %, les années précédentes avaient enregistré des régularisations de charges au titre du contrat de concession des stations, et l'intégration des communes de SPYCKER et GHYVELDE. Ce poste devrait désormais se stabiliser.

Délégation transport : ces charges sont désormais ventilées dans le budget de la communauté urbaine, pour 2015, elles sont prévues en légère baisse, - 1,98 %.

**Les frais financiers affichent une très forte baisse de 10,51 % de dotation 2014 à budget primitif 2015 (- 1.367 M€).**

Celle-ci doit cependant être atténuée des crédits bien moins importants prévus 2015 qu'en 2014 (-0.520M€) au compte 668 "autres charges financières" pour le règlement d'éventuelles pénalités dans le cadre d'opérations de réaménagement ou de refinancement la dette.

**La baisse de frais financiers est donc réellement de - 6.51% (-0.847M€).** La stratégie de "variabilisation de la dette" mise en place par la Communauté Urbaine conduisant à souscrire les nouveaux financements principalement à taux variable, dans un contexte de taux courts monétaires historiquement bas (proche de zéro), permet de réduire le coût de la dette de manière significative.

### CHARGES FINANCIERES NETTES (déduction faite des produits financiers)

LIBELLES en millions d'euros	dotation 2014	BP 2015	Evolution	Evolution en %
BUDGET PRINCIPAL	7,469	6,904	-0,565	-7,56%
frais financiers	8,235	7,956	-0,279	
produits financiers	0,766	1,052	0,286	
BUDGET ORDURES MENAGERES	3,725	3,431	-0,294	-7,89%
frais financiers	4,164	4,075	-0,089	
produits financiers	0,439	0,644	0,205	
BUDGET ASSANISSEMENT	1,464	0,975	-0,489	-33,40%
frais financiers	1,506	1,030	-0,476	
produits financiers	0,042	0,055	0,013	
BUDGET TRANSPORT	0,349	0,330	-0,019	-5,44%
frais financiers	0,349	0,330	-0,019	
produits financiers				
<b>TOTAL</b>	<b>13,007</b>	<b>11,640</b>	<b>-1,367</b>	<b>-10,51%</b>

La dette et sa gestion, auxquelles sont liés les frais financiers, seront abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

#### ❖ Contingents et participations obligatoires

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (services d'incendie et de secours du Département) qui est prévue pour **12,995 M€ au BP 2015**, elle était de 13,044 M€ en 2014, légère baisse liée à la suite de l'harmonisation pratiquement achevée.

## ❖ La solidarité envers les communes

**L'attribution de compensation**, dotation obligatoire, arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique, est destinée à garantir le stock de fiscalité de la commune avant le passage en TPU. Elle s'élève à 127,247 M€ en 2015, pour 127,238 M€ en 2014, cette légère variation s'explique par l'augmentation progressive votée pour la commune de Spycker.

Concernant **la dotation de solidarité communautaire** : elle était de 43,596 M€ en 2014. Le montant et la répartition de la dotation de solidarité pour 2015 seront ajustés en début d'année 2015.

Par ailleurs, courant 2015, pour application en 2016, un pacte financier et fiscal de solidarité sera construit entre la communauté urbaine et les communes membres.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, ce pacte doit résulter d'un compromis portant sur le partage des ressources (financières, fiscales) en vue de la réalisation d'un projet de territoire à l'échelle intercommunale. Il sera combiné à la mise en œuvre d'un schéma de mutualisation portant davantage sur une dimension ressources humaines.

La **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** , comme indiqué lors de l'examen des recettes, ne sera plus reversée que pour les communes comprenant moins de 2000 habitants, cette somme a été estimée à 90 000 € et sera ajustée en fonction des sommes réellement encaissées.

## C) Les soldes d'épargne

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin de la situation de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. C'est pourquoi elle est aussi appelée capacité d'autofinancement. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2014, l'épargne brute prévisionnelle de la communauté urbaine s'élevait à 33,690 M€. Au BP 2015, elle est prévue pour 40,769 M€, soit une progression de 7,079 M€, tous budgets confondus.

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette. En 2014, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 47,9 M€ et celle prévue au BP 2015 est de 54,1 M€, soit + 6,2 M€.

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement des emprunts. Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financés. Si l'épargne nette est supérieure à 0, c'est un bon résultat qui signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des recettes exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait en prévision 2014 à 5,126 M€. En 2015, elle peut être prévue à hauteur de 15,483 M€, soit + 10,357 M€. Cette épargne est en forte progression, mais il convient de rappeler une variation de charges exceptionnelles de 16,2 M€, de 2014 à 2015, liées principalement aux indemnités de la résiliation du PPP Arena, ce qui ramène plutôt cette variation à - 5,8 M€, hors charges exceptionnelles PPP. En effet, en analyse financière, ces charges sont retraitées en investissement.

### 3) Analyse de la section d'investissement

#### A) Nature et poids des dépenses d'équipement

Conformément aux conclusions de la prospective financière et des orientations budgétaires présentées le 24 novembre 2014, la part consacrée aux dépenses d'équipement devrait théoriquement se situer en moyenne annuelle à un niveau d'enveloppe de **80 M€** environ. ( Le projet THNS dont le financement est assuré par une provision, des subventions propres, et le solde par emprunt, n'est pas inclus dans cette enveloppe).

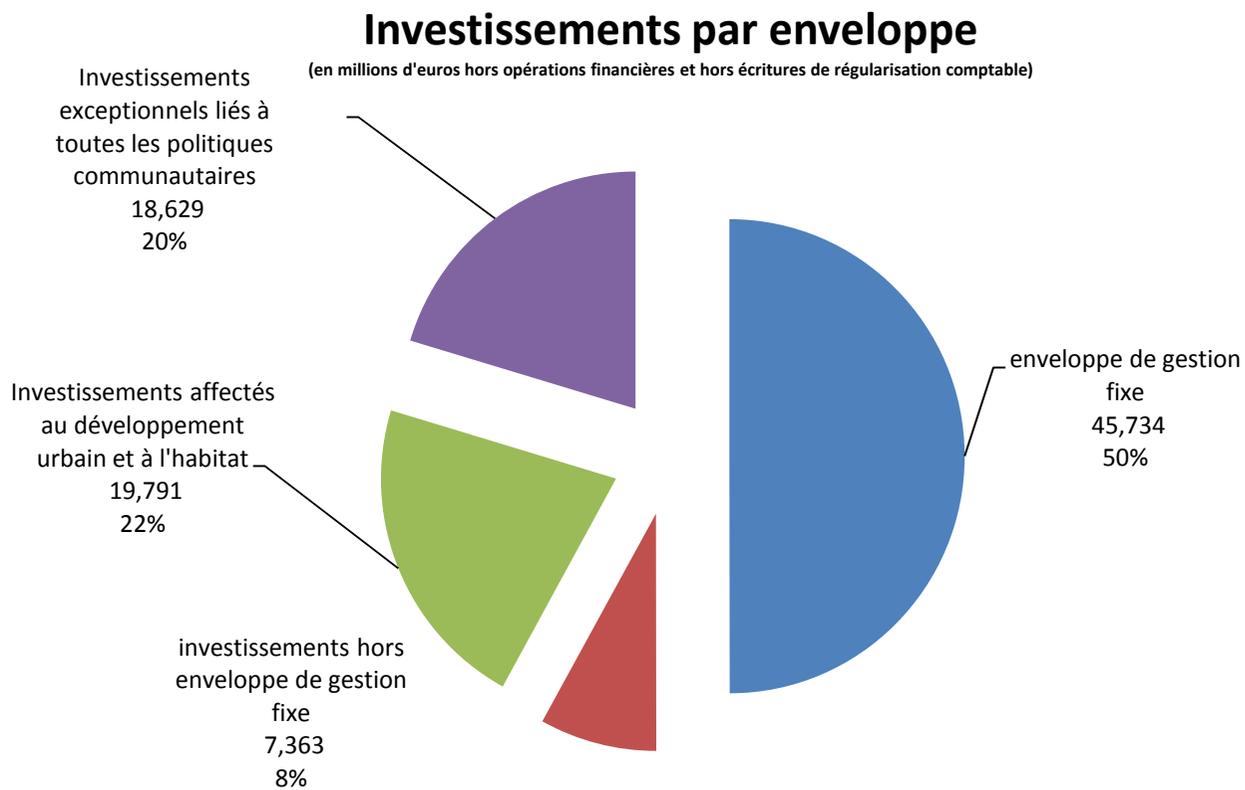
Cependant, le budget primitif doit financer en priorité des investissements correspondant d'une part à des investissements récurrents affectés au fonctionnement des services publics de base, et d'autre part à des opérations déjà lancées, à poursuivre obligatoirement. L'enveloppe nécessaire est ainsi portée à **93 M€ au budget primitif 2015**, dont 1,4 M€ au titre du THNS, soit 91,6 M€ hors THNS, ce qui, dans le cadre d'un objectif de taux de réalisation des crédits de l'ordre de 85 %, devrait se traduire par **un montant réalisé de 80 M€ environ, conforme aux objectifs.**

Cette enveloppe d'investissement devra permettre, d'une part, de poursuivre, dans la continuité des années précédentes, les politiques de service public traditionnelles, de développement urbain, de l'habitat, du développement économique et de la vie sociale et culturelle, tout en préservant une part pour la poursuite des projets "spécifiques", qui sont planifiés dans le cadre de cette enveloppe annuelle.

##### **Répartition de ces crédits d'investissement :**

Les investissements opérationnels de la communauté urbaine (dépenses d'équipement) –c'est à dire hors remboursement de la dette- sont regroupés en **quatre enveloppes** pour permettre de les distinguer en fonction de leur nature.

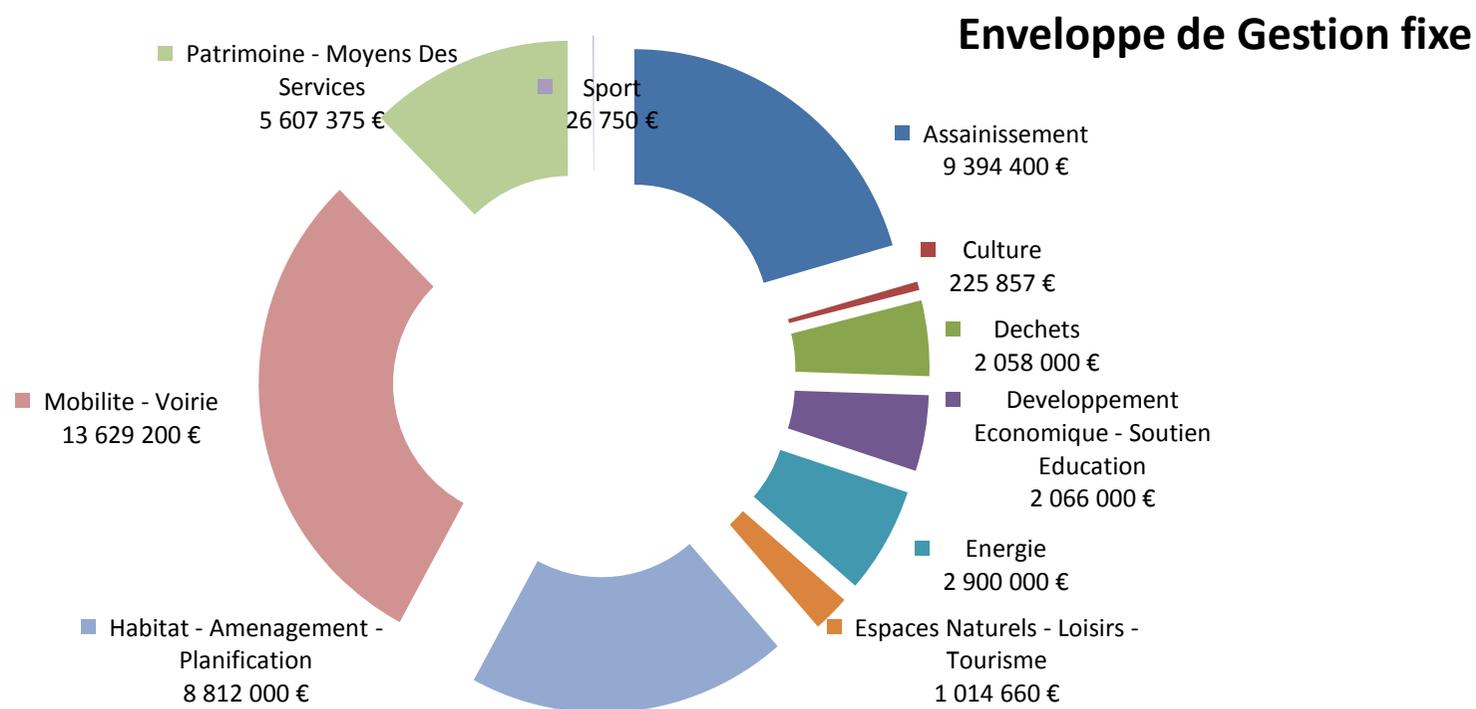
⇒ LES INVESTISSEMENTS REGROUPES PAR ENVELOPPE



- Une enveloppe dite de "gestion fixe" regroupe les investissements récurrents consacrés en majorité aux services publics urbains.

Il s'agit des équipements liés à la production de services publics, tels que la collecte et traitement des ordures ménagères, l'assainissement, les transports, l'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation, les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières, ... ; ce sont également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme les travaux dans les bâtiments communautaires, les achats de mobilier, de matériel informatique ; et les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

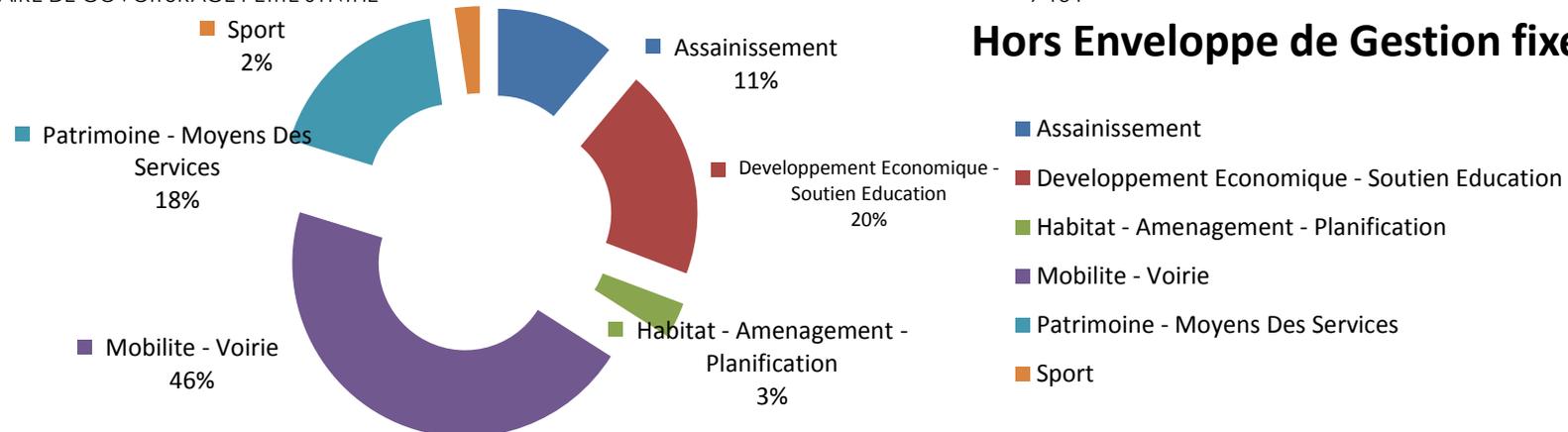
Ainsi **45,374 M€** répartis selon les thématiques suivantes :



- **Investissements "Hors enveloppe de gestion fixe"** : correspond aux investissements qui relèvent de la précédente catégorie, mais dont l'occurrence est unique et dont le montant n'est pas supportable par l'enveloppe annuelle à laquelle ils dépendent.

Ainsi **7,363 M€** sont prévus principalement pour :

GRAND PLAN DE RENOVATION DE LA VOIRIE	2 500 000
UNIVERSITE CITADELLE - Mise en sécurité	1 437 731
ZONE STOCKAGE BOUES LOON-PLAGE	820 923
DICT - DIAGNOSTICS ET REPERAGES - RESEAUX ENTERRES	570 000
ACCESSIBILITE DES SITES COMMUNAUTAIRES	500 000
ETUDES DE MOBILITE ET DE DEPLACEMENTS	400 000
AMENAGEMENT 2E TRAVEE GNV DEPOT BUS	250 000
ISOLATION TOITURE FERME WEMAERE	182 304
RECONSTRUCTION BÂTIMENT GOLF APRES SINISTRE	173 265
REVISION DU P.L.U.I.	120 000
PONT ELEVATEUR DEPOT BUS	110 000
SITE D'ACCUEIL DES MIGRANTS - GRANDE SYNTHÉ	125 000
VELOS LIBRE SERVICE	98 168
TRAVAUX LIES AUX DEMENAGEMENTS DES SERVICES COMMUNAUTAIRES	35 000
SYSTEME D'INFORMATION DECISIONNEL	31 814
AIRE DE COVOITURAGE PETITE SYNTHÉ	9 134



•

Ensuite, 2 enveloppes de projets uniques, qui sont soit au stade « travaux engagés », soit au stade « études »

- Ainsi, une enveloppe distingue les programmes **d'investissements consacrés à la politique d'aménagement urbain sur le territoire communautaire.**

Ce sont **19,791 M€** qui sont prévus en 2015 à ce titre, on y retrouve pour l'essentiel les opérations suivantes :

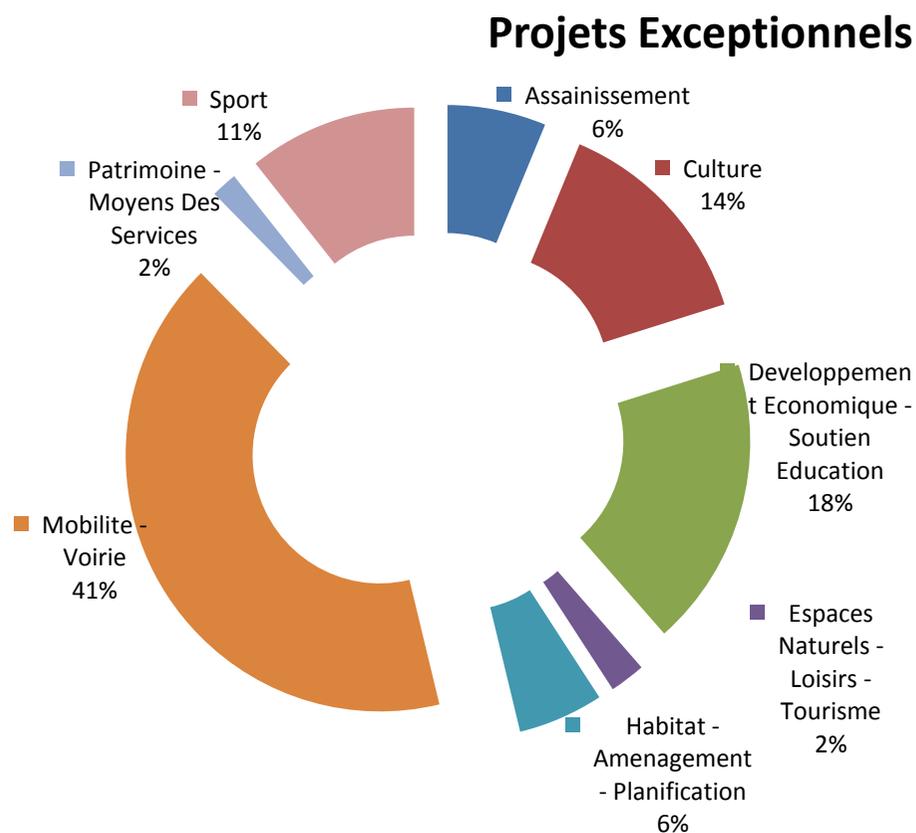
Opérations	Montant 2015 en €		
		ANRU 2 - SAINT-POL	300 000
SITES DE RENOUVELLEMENT URBAIN FONCIER ET DIVERS TRX (HORS PROJET)	2 803 568	AMENAGEMENT RUE DES FORTS Cdk branche	290 000
PASSERELLE GRAND LARGE - DIGUE DE MER	2 064 225	PROJET ANRU BANC VERT	210 000
ZAC DES BASSINS DUNKERQUE (PARTICIPATION)	2 000 000	RENOUV.URBAIN ECOLE PAUL BERT/GARE ROSENDAEL - PHASE I	200 000
RENOUVELLEMENT URBAIN GARE DE GRAVELINES	1 460 000	ETUDE AGGLOMERATION AU FIL DE L'EAU	200 000
RENOUVELLEMENT URBAIN SITE I.S.C.I.D.	1 250 000	FORT MARDYCK SECTEUR DRUEL	200 000
ILOT DES PEINTRES G/SYNTHÉ GPV	1 075 000	ZONE D'ACTIVITES DE BOURBOURG	150 000
ANCIENS LOCAUX DE L'AGUR	1 000 000	DIGUE DE MALO - études	150 000
PROJET ANRU JEU DE MAIL	900 000	RIVES DU CANAL DE BOURBOURG VIEUX COUDEKERQUE-BRCHE TRCHE 1	150 000
REQUALIFICATION SECTEUR MAIRIE BRAY-DUNES	700 000	ECO-QUARTIER DU BAS ROCH GRANDE-SYNTHÉ - études	150 000
EPC DE BOURBOURG - ABORDS DE L'EGLISE	675 000	PROGRAMME ANRU 2	150 000
ZAC DU GRAND LARGE	612 650	KRUYSBELLAERT	130 000
EPC GHYVELDE PLACE CORNETTE	560 000	ZAC DU CENTRE CAPPELLE-LA-GRANDE	100 000
PROJET DE TERRITOIRE COURGHAIN	445 000	RENOUVELLEMENT URBAIN SAINT-NICOLAS DUNKERQUE PETITE-SYNTHÉ	75 655
ZONE D'ACTIVITES GRANDE PORTE CAPPELLE-LA-GRANDE	445 000	EPC SPYCKER	75 000
QUARTIER ILE JEANTY DUNKERQUE	400 000	NOUVELLE GENDARMERIE SECTEUR NORD BANC GRAVELINES	70 000
RENOUV.URBAIN SITE DUBOIS MATERIAUX COUDEK.BRANCHE	350 000	ACCOMPAGNEMENT DES PETITS SITES DE RU	60 000
RENOUVELLEMENT URBAIN PETIT BENEFICE BRAY-DUNES	340 000	ZAC ECOPARK DU BANC VERT	50 000

- Puis une enveloppe est affectée aux **investissements dits "exceptionnels"**

En 2015, **18,629 M€** sont prévus principalement pour financer les grands projets de la communauté urbaine, dont la dépense s'étale sur plusieurs exercices, toutes politiques confondues et la participation à des projets d'intérêt supra communal.

Pour 2015, dans le respect de l'enveloppe maximum autorisée, il s'agit principalement de poursuivre des projets lancés les années précédentes, et d'engager quelques études pour des projets nouveaux.

Pour l'essentiel :



#### Grands projets communautaires

	Proposition PPI 2015	Coût opération	Recettes attendues
PONT DU TRIANGLE ST-POL/FORT-MARDYCK	5 725 999	8 974 172	
HALLE AUX SUCRES - solde	3 404 266	43 938 236	20 728 993
CENTRE EUROPEEN DE LA MARIONNETTE ET DU THEATRE D'OBJETS	1 884 622	4 495 000	515 000
PISCINE DE PETITE-SYNTHE/ST POL - PISCINE INTERCO - participation	1 692 109	8 313 807	
STATION D'EPURATION DE BOURBOURG - Reconstruction	884 000	3 396 000	
MODERNISATION SAEIV (système d'information voyageurs)	580 000	1 975 311	
MODERNISATION DE LA VOIE FERREE CALAIS-DUNKERQUE - solde	500 000	5 000 000	
ESPACES PUBLICS D'HYPER CENTRE	500 000	5 393 912	269 912
DELOCALISATION RESERVE MUSEE PORTUAIRE	500 000	1 300 000	
GRANDES INFRASTRUCTURES CENTRE VILLE	400 000	4 889 834	564 834
VELO ROUTE VOIE VERTE DU LITORAL EST	390 000	5 000 000	2 500 000
CREMATORIUM COMMUNAUTAIRE (abords)	310 000	573 354	
RECONSTRUCTION DE LA PATINOIRE (études)	300 000	21 000 000	
POLE SECONDAIRE D'INTERMODALITE DE GRAVELINES	298 646	1 000 000	
RACCORDEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT DE SPYCKER	280 000	2 070 000	37 650
PARC PAYSAGER DE L'AA - solde participation	220 000	3 005 000	
PORTAIL NUMERIQUE DE LECTURE PUBLIQUE	160 000	1 600 000	
VELOROUTE VOIE VERTE DES FLANDRES	150 000	450 000	
OPERATION GRAND SITE - études	100 000	100 000	
MUSEE - PONTONS - études	80 000	2 279 665	
VALORISATION TOURISTIQUE BOIS DES FORTS - études	63 521	528 847	20 000
PROJET DE TERRITOIRE SECTEUR MAIRIE-CONCORDE - études	60 000	7 395 123	1 700 000
SECTEUR DES FORMES DUNKERQUE - études	50 000	4 280 034	
CHEMIN DE LA MÉMOIRE - études	36 000	514 280	
AIRE DE COVOITURAGE BOURBOURG - études	20 000	150 000	

## B) Mode de financement des investissements

La section d'investissement s'équilibre par le biais de l'épargne brute, de subventions et dotations pour l'essentiel, la variable d'ajustement étant le recours à l'emprunt.

Pour 2015, l'épargne brute est en hausse significative de 7,359 M€ comme nous l'avons vu lors de l'examen de la section de fonctionnement.

Au budget primitif 2015, les subventions et dotations sont prévues, à titre prévisionnel à hauteur de 10,040 M€ contre 23,437 M€ au budget 2014. Les subventions attendues étaient très importantes en 2014 au regard des projets de l'année (halle aux sucres, IRENI). Ce montant sera, le cas échéant, complété courant 2015, à réception des arrêtés de subventions.

Ainsi, sur la base du volume d'investissement inscrit en dépenses, le besoin d'emprunts nouveaux s'établirait à 67,9 M€, il était de 56,6 M€ en 2014, en raison d'un excédent important constaté sur l'exercice précédent. L'emprunt encaissé sera, comme les années précédentes, ajusté en fonction des réalisations de dépenses.

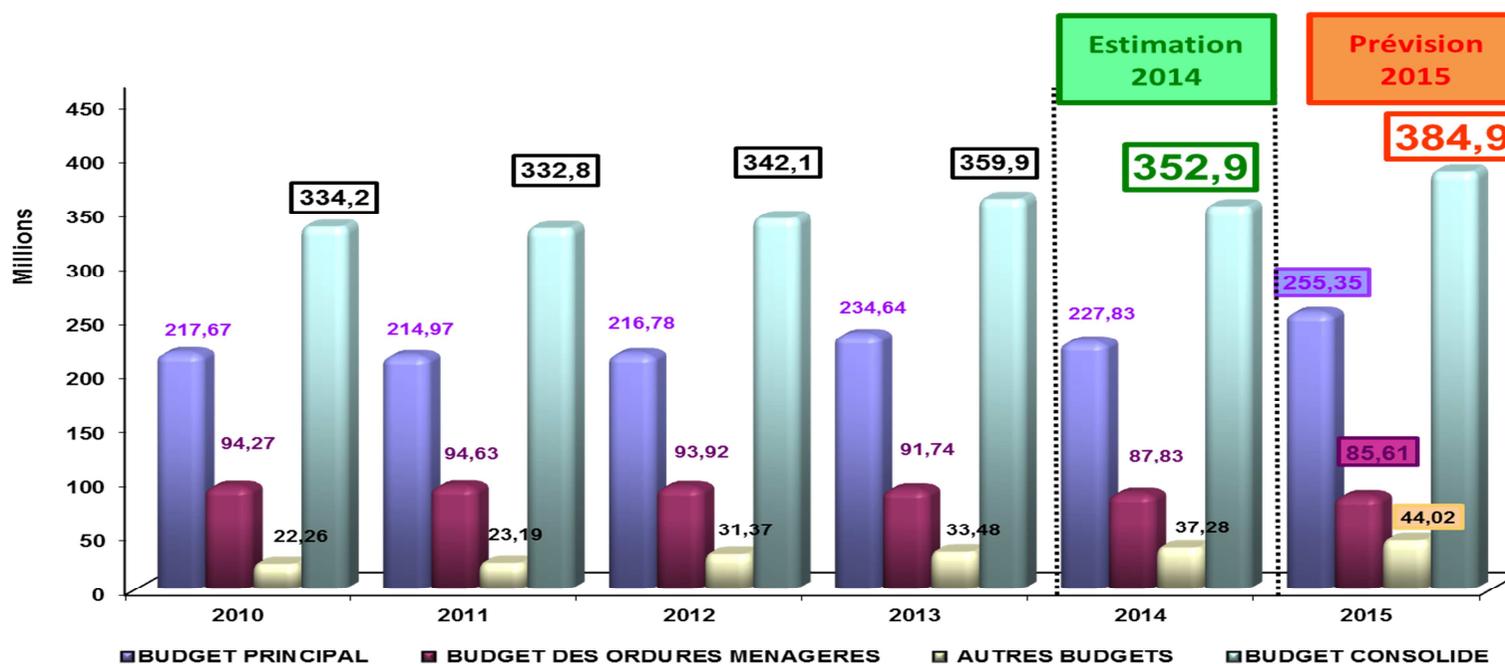
L'analyse de l'endettement est développée de façon plus détaillée dans le chapitre suivant.

## C) La dette et sa gestion :

La dette globale de la communauté urbaine de dunkerque est estimée à 352.9 M€ au 31/12/2014. Elle est composée essentiellement de la dette bancaire pour 347,05M€ et d'autres dettes (kursaal, Agence de l'eau) pour 5.87M€. Celle-ci devrait évoluer à la hausse au cours de l'année 2015, et s'afficher 385 M€ au 31/12/2015 selon le scénario détaillé ci-après.

### EVOLUTION DE LA DETTE PROPRE GLOBALE Période 2010-2015

( hors dette récupérable )



**S'agissant de l'année 2015, l'évolution de l'endettement sera directement corrélée au volume des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue en effet la variable d'ajustement du financement des investissements.**

**Sur la base des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif intégrant notamment un volume d'investissements de 93 M€ le besoin d'emprunts nouveaux s'établirait à 67.46M€.**

**Toutefois, sur la base d'un montant plus réaliste de réalisation d'investissements à 80 M€, correspondant à environ 86 % de réalisation des dotations budgétaires, l'endettement consolidé global (dette bancaire + autres dettes ; hors dette récupérable) devrait progresser pour atteindre 384.9 M€ au 31/12/2015\*.**

**La dynamique des dépenses d'équipement toujours soutenue** (environ 80M€ en 2015 toutefois en dessous de la moyenne constatée de 91M€ sur la période 2009-2014) **associée à une réduction significative de l'épargne brute 2015** (liée à un recul sans précédent des recettes de fonctionnement -13.6M€ (notamment de la fiscalité et des dotations de l'Etat), **se traduira par un besoin de financement par emprunt plus important estimé à 55 M€.** L'année 2015 devrait donc afficher une **variation positive de la dette de 32 M€, conduisant à une progression de l'encours de la dette consolidée de 9.06%.**

De manière plus détaillée, l'ensemble des budgets (hormis celui des ordures ménagères) devrait constater une évolution significative de l'endettement : +12.08% (soit +27.5M€) pour le budget principal, +11.93% pour le budget assainissement (soit +3.058M€), +31.64% pour le budget transport (soit + 3.68M€)

Seul, l'endettement du budget des ordures ménagères devrait continuer de reculer -2.53% au terme de l'année 2015 (soit -2.217M€).

\*il convient de préciser que le niveau de consommation du budget de fonctionnement en dépenses comme en recettes, ainsi que le niveau d'encaissement des recettes d'investissement seront de nature à modifier ce niveau d'emprunt.

## EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE (par budget)

	Estimation au 31/12/2014		Prévision au 31/12/2015		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
DETTE BANCAIRE	223 777 180	98,22%	251 645 514	98,55%	27 868 334	12,45%
DETTE KURSAAL	4 052 300	1,78%	3 700 232	1,45%	-352 068	-8,69%
<b>TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>227 829 480</b>	<b>100,00%</b>	<b>255 345 746</b>	<b>100,00%</b>	<b>27 516 266</b>	<b>12,08%</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>						
DETTE BANCAIRE	23 814 003	92,88%	27 102 166	94,44%	3 288 163	13,81%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	1 826 260	7,12%	1 596 818	5,56%	-229 442	-12,56%
<b>TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>25 640 262</b>	<b>100,00%</b>	<b>28 698 984</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 058 722</b>	<b>11,93%</b>
<i>    Pour information : Dette récupérable Agence de l'eau</i>	<i>4 866 400</i>		<i>4 518 800</i>		<i>-347 600</i>	<i>-7,14%</i>
<b>BUDGET DES ORDURES MENAGERES</b>						
DETTE BANCAIRE	87 827 721	100,00%	85 609 809	100,00%	-2 217 912	-2,53%
<b>TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES</b>	<b>87 827 721</b>	<b>100,00%</b>	<b>85 609 809</b>	<b>100,00%</b>	<b>-2 217 912</b>	<b>-2,53%</b>
<b>BUDGET TRANSPORT</b>						
DETTE BANCAIRE	11 638 067	100,00%	15 319 951	100,00%	3 681 884	31,64%
<b>TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT</b>	<b>11 638 067</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 319 951</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 681 884</b>	<b>31,64%</b>
<b>TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau)</b>						
DETTE BANCAIRE	347 056 971	98,33%	379 677 440	98,62%	32 620 469	9,40%
DETTE KURSAAL	4 052 300	1,15%	3 700 232	0,96%	-352 068	-8,69%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	1 826 260	0,52%	1 596 818	0,41%	-229 442	-12,56%
<b>TOTAL DETTE BUDGET CONSOLIDEE</b>	<b>352 935 531</b>	<b>100,00%</b>	<b>384 974 491</b>	<b>100,00%</b>	<b>32 038 960</b>	<b>9,08%</b>

### Informations relatives aux produits structurés :

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les associations nationales d'élus, les collectivités se sont engagées (6<sup>ème</sup> engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.

Malgré un recours significatif aux produits structurés (en net recul depuis 2011 : -16.18%), à 23.33% de l'encours, **la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque apparaît sécurisée dans la mesure où 87.74 % des produits structurés sont positionnés essentiellement sur des montages peu complexes et présentant peu de risque** (présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits dans les documents budgétaires et annexes). **Le coût de la dette structurée bénéficie toujours de bonnes conditions financières avec un taux moyen estimé au terme de l'exercice 2014 à 3.63%.**

Dans son dernier rapport d'octobre 2014, l'agence de notation Standard & Poor's apprécie toujours favorablement la gestion prudente de la liquidité, ainsi que la gestion active de la dette de notre collectivité.

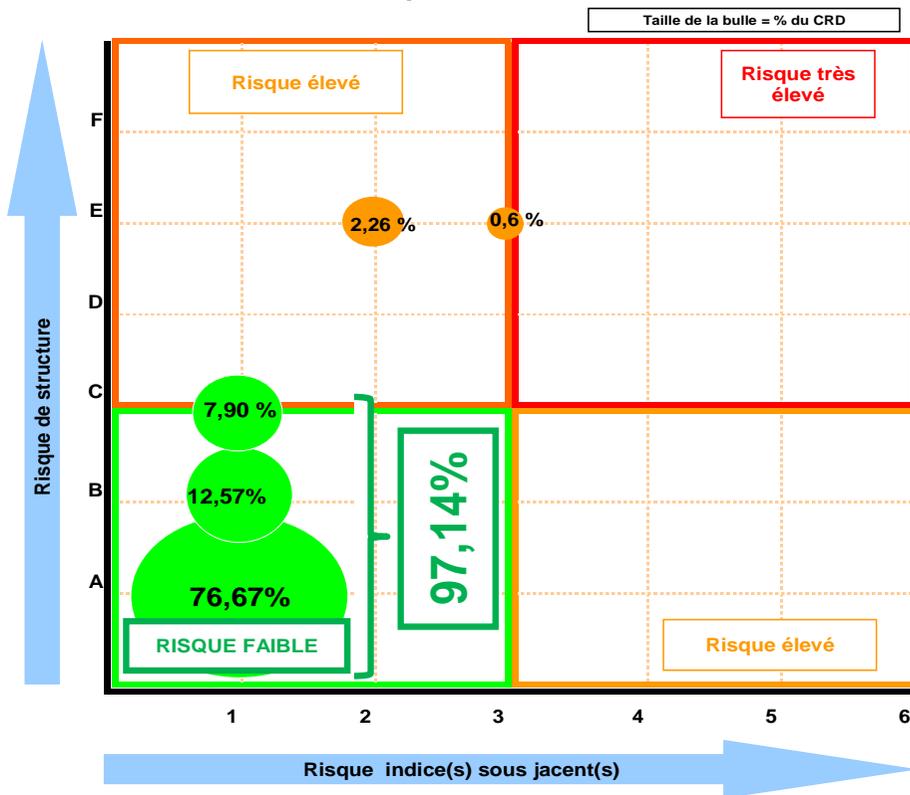
## INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE <sup>(1)</sup>

ENCOURS AU 31/12/2014		347 056 969 €			
dont	Encours	%	nombre de contrats	REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
<b>FINANCEMENTS CLASSIQUES</b>	<b>266 086 325 €</b>	<b>76,67%</b>	<b>50</b>	<b>TAUX FIXE 69,31%</b>	
dont encours à taux fixe classique	175 945 746 €	50,70%	34	dont taux fixe classique 50,70%	
dont encours à taux variable classique	90 140 579 €	25,97%	16	dont taux fixe structuré 18,61%	
<b>FINANCEMENTS STRUCTURES</b>	<b>80 970 645 €</b>	<b>23,33%</b>	<b>14</b>	<b>TAUX VARIABLE 30,69%</b>	
dont encours structurés à risque faible	71 046 204 €	20,47%	12	dont taux variable classique 25,97%	
dont encours structurés à risque élevé	9 924 441 €	2,86%	2	dont taux variable structuré 4,72%	
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0		
<b>TOTAL</b>	<b>347 056 969 €</b>	<b>100%</b>	<b>64</b>	<b>TOTAL 100%</b>	

(1)Données provisoires au 31/12 /2014 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau et dette kursaal)

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite\* "Gissler", puisque **97.14%** de la dette bancaire devrait être positionnée sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au 31/12/2014. Cette part pourrait s'élever à 97,55% au terme l'année 2015 compte tenu notamment de l'interdiction de recourir à tout financement nouveau d'un niveau de risques supérieur à 2C, mais également de l'amortissement naturel des encours structurés.

### Matrice de risque Charte de Bonne Conduite



\*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales.

Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 6).

- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à F (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

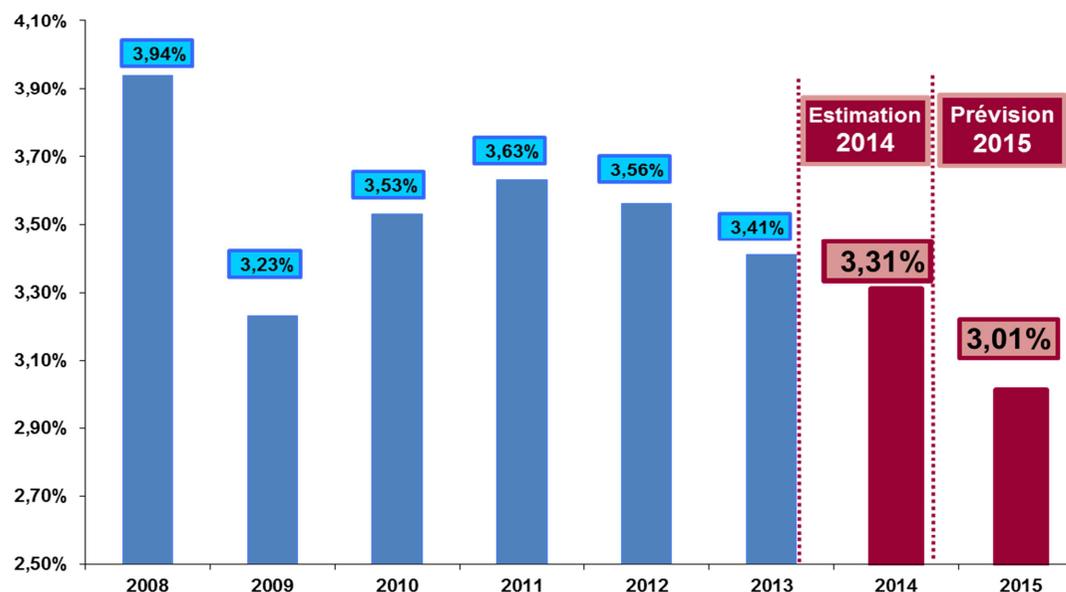
- Encours exposé à un risque faible
- Encours exposé à un risque élevé
- Encours exposé à un risque très élevé

Dans le cadre de notre stratégie de "variabilisation" de la dette conduisant à souscrire les nouveaux financements principalement à taux variable, le taux moyen de la dette bancaire s'affichera à 3,31% au 31/12/2014 pour une durée de vie résiduelle de 14 ans et 8 mois et une vie moyenne résiduelle de 8 ans et 4 mois.

**Le taux moyen de la dette bancaire devrait atteindre un plus bas historique proche de 3% au terme de l'exercice 2015.**

Les collectivités bénéficieront encore de taux d'intérêt (notamment de court terme) extrêmement bas (proche de zéro) au cours de l'année 2015, compte tenu du contexte macro-économique toujours particulièrement difficile (dynamique déflationniste, croissance atone, chômage élevé....).

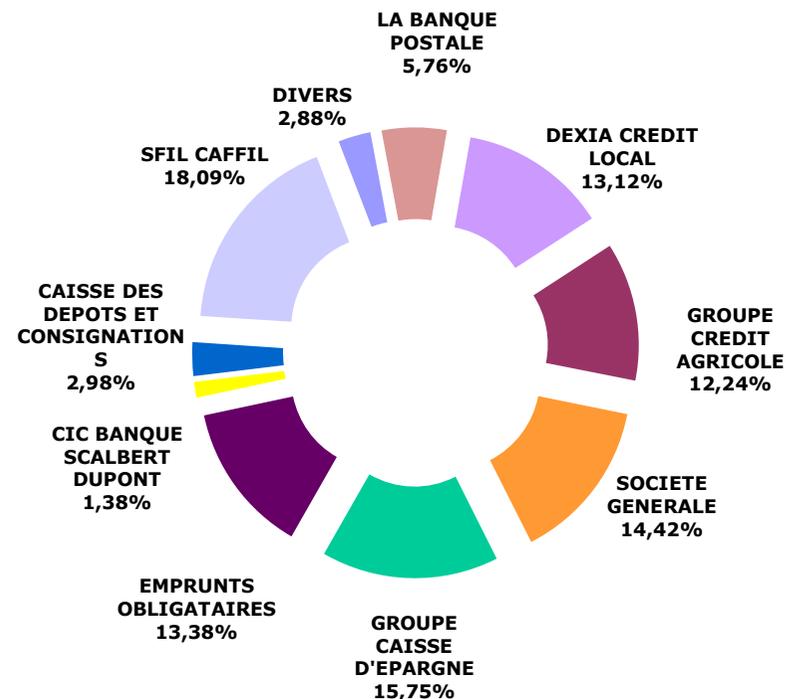
**EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE**  
période 2008 - 2015



La dette bancaire de la communauté urbaine de Dunkerque est composée au 31/12/2014 de 64 contrats d'emprunt (dont 3 emprunts revolving), ainsi que 23 swaps<sup>(1)</sup>. **Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur correctement équilibré.**

### REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2014	%	Nombre de contrat
SFIL CAFFIL	62 794 458 €	18,09%	17
GRUPE CAISSE D'EPARGNE	54 655 096 €	15,75%	11
SOCIETE GENERALE	50 056 701 €	14,42%	9
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	46 450 000 €	13,38%	6
DEXIA CREDIT LOCAL	45 527 369 €	13,12%	8
GRUPE CREDIT AGRICOLE	42 464 887 €	12,24%	7
LA BANQUE POSTALE	20 000 000 €	5,76%	2
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 333 333 €	2,98%	2
DIVERS	10 000 000 €	2,88%	1
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	4 775 125 €	1,38%	1



<sup>1</sup> Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt. Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.